
FAIRFAX

FINANCIAL HOLDINGS LIMITED

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle des actionnaires de Fairfax Financial Holdings Limited (l'« assemblée ») aura lieu le jeudi 16 avril 2026 à 9 h 30 (heure de Toronto) sous forme d'assemblée hybride comportant un lieu physique au Roy Thomson Hall, situé au 60 Simcoe Street, à Toronto, au Canada, et la possibilité d'y participer virtuellement, par webdiffusion en direct au <https://meetings.lumiconnect.com/400-437-375-363>, aux fins suivantes :

- a) élire les administrateurs;
- b) nommer un auditeur;
- c) examiner la proposition des actionnaires énoncée à l'annexe A de la circulaire (au sens donné à ce terme ci-après);
- d) traiter les autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée.

L'assemblée se tiendra dans un lieu physique (au Roy Thomson Hall, 60 Simcoe Street, à Toronto, au Canada) avec participation en personne, mais les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés pourront également y participer virtuellement par voie de webémission en direct au <https://meetings.lumiconnect.com/400-437-375-363>. Pendant la webémission en direct, les actionnaires pourront entendre l'assemblée en direct et les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés et inscrits pourront soumettre des questions et voter pendant que l'assemblée se déroule. Nous espérons que la tenue d'une assemblée hybride permettra une plus grande participation de nos actionnaires, en permettant à ceux qui ne seraient autrement pas en mesure de se rendre physiquement à l'assemblée d'y assister en ligne. La circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe (la « circulaire ») comprend des instructions importantes et détaillées sur la façon de participer à l'assemblée.

Pour pouvoir participer virtuellement à l'assemblée en temps réel par l'intermédiaire d'un portail en ligne au <https://meetings.lumiconnect.com/400-437-375-363>, les actionnaires doivent être branchés à Internet et suivre attentivement les instructions figurant dans la circulaire. Les actionnaires non inscrits qui ne suivent pas la procédure énoncée dans la circulaire pourront écouter la webémission en direct de l'assemblée en tant qu'invités et pourront également poser des questions, mais ne pourront toutefois pas voter. Vous trouverez dans la circulaire des instructions importantes et détaillées sur la façon de participer virtuellement à l'assemblée.

Par ordre du conseil,

Derek Bulas

Vice-président, chef des services juridiques et secrétaire général

Toronto, le 6 mars 2026

S'il vous est impossible d'assister en personne à l'assemblée ou de participer à l'assemblée virtuelle pour voter en ligne par l'intermédiaire de la plateforme de webémission en direct, veuillez remplir et signer le formulaire de procuration ci-joint et le retourner dans l'enveloppe qui vous a été fournie, ou voter en ligne au www.investorvote.com ou par téléphone au 1-866-732-VOTE (8683). Veuillez vous reporter à la circulaire pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la façon de remplir et d'utiliser le formulaire de procuration et d'autres renseignements concernant l'assemblée.

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

(Note : À moins d'indication contraire, les montants en dollars indiqués dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction sont exprimés en dollars canadiens.)

Les renseignements qui sont contenus dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction sont à jour au 6 mars 2026, à moins d'indication contraire.

Actions à droit de vote et principaux porteurs de celles-ci

Nous avons 19 900 801 actions à droit de vote subalterne et 1 548 000 actions à droit de vote multiple en circulation (il s'agit de nos seuls titres à droit de vote). À la suite de l'obtention de l'approbation des actionnaires le 31 août 2015, nous avons modifié nos statuts pour que les droits de vote rattachés à nos actions à droit de vote multiple soient maintenus à leur niveau alors en vigueur, soit à 41,8 % des droits de vote rattachés à la totalité de nos actions à droit de vote multiple et de nos actions à droit de vote subalterne en circulation. Pour ce faire, nous avons modifié nos statuts de manière à faire passer le nombre de droits de vote rattachés aux actions à droit de vote multiple de 10 à 50 droits de vote par action à droit de vote multiple, sous réserve d'un plafond de 41,8 % des droits de vote. Par conséquent, si 50 droits de vote par action à droit de vote multiple représentent 41,8 % des droits de vote, des émissions supplémentaires d'actions à droit de vote subalterne réduiront continuellement ces droits de vote. Nos actions à droit de vote subalterne en circulation représentent actuellement 58,2 % des droits de vote rattachés à la totalité de nos actions à droit de vote multiple et de nos actions à droit de vote subalterne en circulation. Chaque action à droit de vote subalterne confère un droit de vote par action pouvant être exercé à toutes les assemblées des actionnaires, à l'exception des assemblées distinctes des porteurs d'une autre catégorie d'actions.

Pour que la proportion de 41,8 % des droits de vote rattachés aux actions à droit de vote multiple soit préservée, une majorité des votes de ratification exercés par les actionnaires minoritaires est nécessaire (i) à l'assemblée annuelle des actionnaires qui suit la période close le 31 décembre 2020 et une ou plusieurs périodes de cinq années consécutives suivant cette date au cours desquelles le nombre de nos actions en circulation (les actions à droit de vote multiple, plus les actions à droit de vote subalterne) a augmenté d'au moins 25 %, ou qui suit toute année civile qui est plus de cinq ans après le dernier vote de ratification (ou après le 31 août 2015), si le nombre de nos actions en circulation (les actions à droit de vote multiple, plus les actions à droit de vote subalterne) a augmenté d'au moins 50 % depuis le dernier vote de ratification (ou après le 31 août 2015); (ii) si nous avons l'intention d'émettre plus de 50 % de nos actions en circulation dans le cadre d'une seule opération; et (iii) dans les cinq années suivant la date à laquelle V. Prem Watsa n'est plus, pour quelque raison que ce soit, ni notre président du conseil ni notre chef de la direction. En date du 31 août 2015, le nombre de nos actions en circulation (les actions à droit de vote multiple, plus les actions à droit de vote subalterne) était de 23 583 605.

Chaque porteur de nos actions à droit de vote subalterne ou de nos actions à droit de vote multiple inscrit à la fermeture des bureaux le 6 mars 2026 (la « date de clôture des registres » établie pour la remise d'un avis de convocation à l'assemblée et pour l'exercice des droits de vote à l'assemblée) aura le droit de voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, soit en personne à l'assemblée, soit en ligne par l'intermédiaire de la plateforme de webémission en direct, soit par l'entremise d'un fondé de pouvoir. Le quorum est atteint à une assemblée des actionnaires, lorsque les actionnaires qui assistent à l'assemblée en personne, virtuellement ou par l'entremise d'un fondé de pouvoir représentent au moins 15 % de nos actions à droit de vote en circulation.

The Sixty Two Investment Company Limited (« Sixty Two ») a la propriété de 50 620 actions à droit de vote subalterne et de 1 548 000 actions à droit de vote multiple, ce qui représente 41,9 % de la totalité des droits de vote rattachés à toutes les catégories de nos actions (soit 100 % des droits de vote rattachés aux actions à droit de vote multiple et 0,3 % des droits de vote rattachés aux actions à droit de vote subalterne). V. Prem Watsa, notre président du conseil et chef de la direction, exerce une emprise sur Sixty Two et a la propriété véritable d'une tranche supplémentaire de 467 259 actions à droit de vote subalterne, et il exerce une emprise sur une tranche supplémentaire de 2 100 actions à droit de vote subalterne. Ces actions, ajoutées aux actions dont Sixty Two a la propriété directe, représentent 43,3 % des droits de vote rattachés à toutes les catégories de nos actions (soit 100 % des droits de vote rattachés aux actions à droit de vote multiple et 2,6 % des droits de vote rattachés aux actions à droit de vote subalterne). À la connaissance de nos administrateurs et dirigeants, aucune autre personne n'a (directement ou indirectement) la propriété véritable d'actions comportant 10 % ou plus des droits de vote rattachés à l'une des catégories de nos actions à droit de vote ni n'exerce d'emprise sur de tels titres.

Simultanément à la modification apportée à nos statuts susmentionnée, Sixty Two et V. Prem Watsa ont conclu avec nous une entente qui comprenait des dispositions qui restreignaient la vente des actions à droit de vote multiple et interdisaient à un porteur d'actions à droit de vote multiple de recevoir une prime ou un avantage additionnel découlant des droits de vote spéciaux rattachés aux actions à droit de vote multiple.

Conformément à ces dispositions, Sixty Two ne peut vendre ses actions à droit de vote multiple (sauf à des filiales dont Sixty Two est propriétaire à 75 % et qui sont liées de la même manière), à moins que l'acheteur ne fasse simultanément une offre inconditionnelle visant l'achat de la totalité des actions à droit de vote subalterne moyennant une contrepartie par action au moins égale et payable sous la même forme.

Rapport annuel

Notre rapport annuel comprend nos états financiers consolidés et les notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. À l'assemblée, aucune mesure ne sera prise en ce qui a trait à l'approbation ou à la désapprobation du rapport annuel.

Vous pouvez obtenir des exemplaires de notre dernière notice annuelle (ainsi que des documents qui y sont intégrés par renvoi), de notre rapport annuel qui comprend nos états financiers consolidés comparatifs pour 2025 et le rapport de notre cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, du rapport de la direction sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière et de notre rapport de gestion pour 2025, de nos états financiers intermédiaires consolidés non audités pour les périodes suivant la fin de notre exercice 2025 et de la présente circulaire sur demande auprès de notre secrétaire général. Si vous êtes un de nos porteurs de titres, vous n'aurez rien à payer. Vous pouvez également obtenir ces documents sur notre site Web (www.fairfax.ca) ou sur celui de SEDAR+ (www.sedarplus.ca).

Élection des administrateurs

Un conseil composé de onze administrateurs doit être élu à l'assemblée, pour siéger jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. On vote pour chaque candidat sur une base individuelle. Si vous soumettez une procuration au moyen du formulaire ci-joint, les droits de vote rattachés aux actions représentées par celle-ci seront exercés **EN FAVEUR** de l'élection de chacun des candidats nommés ci-après, à moins d'indication contraire de votre part. Toutefois, dans l'éventualité où l'un des candidats ne pourrait être élu pour une raison actuellement imprévue, les personnes nommées dans le formulaire de procuration auront le droit de choisir à leur gré un remplaçant. L'élection des administrateurs à l'assemblée sera régie par les exigences relatives au vote à la majorité des voix prévues par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »). En vertu des dispositions relatives au vote à la majorité des voix qui figurent dans la LCSA, dans le cadre d'une élection non contestée d'administrateurs, telle que celle qui est prévue lors de l'assemblée, pour qu'un candidat soit élu à titre d'administrateur, le nombre de voix en faveur de son élection doit être supérieur au nombre de voix contre son élection. Si la majorité des voix exprimées par nos actionnaires n'est pas en faveur de l'élection d'un candidat, le candidat ne sera pas élu et le poste d'administrateur demeurera vacant; toutefois, un administrateur en fonction pourra continuer d'agir à ce titre jusqu'à la première des éventualités suivantes, à savoir a) le 90^e jour suivant le jour de l'élection ou b) le jour de la nomination ou de l'élection de son remplaçant. En outre, tous les rapports des résultats de vote qui sont déposés publiquement en vertu de l'article 11.3 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* devront indiquer (i) le nombre total de droits de vote rattachés à la totalité des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple, exercés collectivement, exprimés « pour » et « contre » chaque candidat à un poste d'administrateur, et (ii) du nombre total de voix exprimées au point (i), le nombre total de droits de vote rattachés aux actions à droit de vote subalterne, en tant que catégorie, exprimés « pour » et « contre » chaque candidat à un poste d'administrateur. Les renseignements suivants sont présentés à l'égard des candidats à un poste d'administrateur :

Nom des candidats, postes occupés au sein de Fairfax (ou de membres importants du même groupe qu'elle) et fonctions principales	Administrateur depuis	Droit de propriété ou emprise sur les titres avec droit de vote (actions à droit de vote subalterne) de Fairfax	Droit de propriété ou emprise sur les titres avec droit de vote de Fairfax India Holdings Corporation, de Helios Fairfax Partners Corporation et de Dexterra Group Inc. (filiales cotées en bourse)
ROBERT J. GUNN ^{a), b), c)} Consultant en affaires indépendant et administrateur de sociétés	2007	2 369 ⁽²⁾	—
KAREN L. JURJEVICH ^{c)} Fondatrice et présidente, KJ&CO INC.	2017	66 ⁽¹⁾	—
CHRISTINE A. MAGEE Administratrice de sociétés	2025	121 ⁽¹⁾	—
R. WILLIAM MCFARLAND ^{a), d)} Administrateur de sociétés	2019	1 250 ⁽¹⁾⁽³⁾	4 000 Fairfax India ⁽¹⁰⁾ 187 790 Dexterra Group ⁽⁹⁾
CHRISTINE N. MCLEAN Gestionnaire de portefeuille, Fairbank Investment Management Limited	2018	2 171 ⁽¹⁾⁽⁴⁾	16 630 Helios Fairfax ⁽⁴⁾
BRIAN J. PORTER Administrateur de sociétés	2023	1 400 ⁽¹⁾⁽⁵⁾	15 000 Fairfax India
TIMOTHY R. PRICE ^{a), b), c)} Président du conseil, Brookfield Funds, division de Brookfield Corporation (anciennement, Brookfield Asset Management Inc.)	2010	1 700 ⁽¹⁾	—
LAUREN C. TEMPLETON ^{a)} Fondatrice et présidente, Templeton and Phillips Capital Management, LLC	2017	18 452 ⁽¹⁾⁽⁶⁾	8 463 Fairfax India ⁽⁶⁾⁽¹¹⁾
BENJAMIN P. WATSA Fondateur, chef de la direction et chef des placements, Marval Capital Ltd.	2015	640 ⁽¹⁾⁽⁷⁾	15 724 Fairfax India ⁽¹⁰⁾
V. PREM WATSA Président du conseil et chef de la direction de Fairfax	1985	⁽⁸⁾	320 000 Fairfax India ⁽¹²⁾ 100 000 Helios Fairfax ⁽¹²⁾
WILLIAM C. WELDON ^{c)} Administrateur de sociétés	2020	1 185 ⁽¹⁾	—

a) Membre du comité d'audit (président du comité — R. William McFarland)

b) Membre du comité de rémunération (président du comité — Robert Gunn)

c) Membre du comité de gouvernance et des mises en candidature (président du comité — William Weldon)

d) Administrateur principal

- (1) *MM. McFarland, Porter et Price et M^{mes} Jurjevich, Magee et McLean, ainsi que Benjamin Watsa ont reçu respectivement une option sur 803, 256, 859, 703, 535, 1 300 et 778 de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises achetées sur le marché. M^{me} Templeton a précédemment reçu une attribution d'actions subalternes de 803 de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises achetées sur le marché; les droits à 643 de ces actions ont été acquis. M. Weldon a reçu une attribution d'actions subalternes de 1 267 de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises achetées sur le marché; les droits à 635 de ces actions ont été acquis. Le détail de toutes les attributions d'options et d'actions subalternes à nos administrateurs figure dans le tableau ci-après, qui précise les attributions fondées sur des actions et les attributions fondées sur des options en cours à nos administrateurs. Celles-ci sont décrites plus en détail à la rubrique « Régime de rémunération en actions ». Aucun des titres mentionnés dans la présente note n'est inclus dans les nombres d'actions indiqués dans le tableau ci-dessus.*
- (2) *M. Gunn et sa conjointe sont copropriétaires véritables de 750 de ces 2 369 actions à droit de vote subalterne.*
- (3) *La conjointe de M. McFarland est propriétaire véritable de 735 de ces 1 250 actions à droit de vote subalterne.*
- (4) *M^{me} McLean et son conjoint sont copropriétaires véritables de 1 369 de ces 2 171 actions à droit de vote subalterne ou exercent une emprise sur celles-ci. De plus, le conjoint de M^{me} McLean est propriétaire véritable de 25 de nos actions à droit de vote subalterne. M^{me} McLean et son conjoint sont copropriétaires véritables de 16 630 actions à droit de vote subalterne de Helios Fairfax. De plus, le conjoint de M^{me} McLean est propriétaire véritable de 1 175 actions à droit de vote subalterne de Fairfax India et de 27 020 actions à droit de vote subalterne de Helios Fairfax, ou exerce une emprise sur celles-ci.*
- (5) *La conjointe de M. Porter est propriétaire véritable de 100 de nos actions à droit de vote subalterne.*
- (6) *M^{me} Templeton et son conjoint exercent conjointement une emprise sur ces 18 452 actions à droit de vote subalterne et sur les 8 463 actions à droit de vote subalterne de Fairfax India.*
- (7) *La conjointe de M. Ben Watsa est propriétaire de 34 de ces 640 actions à droit de vote subalterne, à l'égard desquelles M. Ben Watsa exerce une emprise conjointe; M. Ben Watsa et sa conjointe sont copropriétaires véritables des 606 actions à droit de vote subalterne restantes. En outre, les deux enfants de M. Ben Watsa sont propriétaires véritables au total de 40 de nos actions à droit de vote subalterne.*
- (8) *M. Prem Watsa a le contrôle de Sixty Two, qui est propriétaire de 50 620 de nos actions à droit de vote subalterne et de 1 548 000 de nos actions à droit de vote multiple. Il est lui-même propriétaire véritable d'une tranche supplémentaire de 467 259 de nos actions à droit de vote subalterne et exerce une emprise sur une tranche supplémentaire de 2 100 de nos actions à droit de vote subalterne.*
- (9) *M. McFarland a 101 179 options sur des actions ordinaires de Dexterra Group. De plus, il a 9 475 unités d'actions subalternes dont les droits ne sont pas acquis visant les actions ordinaires de Dexterra Group. Aucun des titres mentionnés dans la présente note n'est inclus dans les nombres d'actions indiqués dans le tableau ci-dessus.*
- (10) *MM. McFarland et Ben Watsa ont respectivement 7 027 options sur des actions à droit de vote subalterne de Fairfax India. Aucun des titres mentionnés dans la présente note n'est inclus dans les nombres d'actions indiqués dans le tableau ci-dessus.*
- (11) *M^{me} Templeton a précédemment reçu une attribution d'actions subalternes visant 6 203 actions à droit de vote subalterne précédemment émises de Fairfax India achetées sur le marché; les droits à 4 345 de ces actions ont été acquis. Aucun des titres mentionnés dans la présente note n'est inclus dans les nombres d'actions indiqués dans le tableau ci-dessus.*
- (12) *M. Watsa détient personnellement ces 320 000 actions à droit de vote subalterne de Fairfax India et ces 100 000 actions à droit de vote subalterne de Helios Fairfax. La participation de Fairfax dans chacune de ces sociétés n'est pas prise en compte ici.*

Chaque candidat nous a fourni les renseignements dont nous n'avions pas connaissance relativement aux actions dont il a la propriété véritable ou sur lesquelles il exerce une emprise, ainsi que certains renseignements biographiques que vous retrouverez ci-après.

Légende :

CAD — Conseil d'administration CAU — Comité d'audit CR — Comité de rémunération CG et MC — Comité de gouvernance et des mises en candidature

Robert J. Gunn, 80 ans, est membre de notre conseil d'administration. M. Gunn est consultant en affaires indépendant et administrateur de sociétés. M. Gunn est le président du conseil d'administration de notre filiale Northbridge, entreprise dont il a été le vice-président du conseil d'administration de 2004 à 2014. Auparavant, M. Gunn a occupé le poste de chef de la direction et de chef de l'exploitation de Royal & SunAlliance plc, une société d'assurance diversifiée à Londres, en Angleterre, de 2002 à 2003 et de 2001 à 2002, respectivement. Il a également été directeur de groupe, Amériques, de Royal & SunAlliance de 1998 à 2001. De 1990 à 2001, M. Gunn a occupé les fonctions de président et chef de la direction de Royal & SunAlliance Canada. Il est président de notre comité de rémunération et siège à notre comité d'audit et à notre comité de gouvernance et des mises en candidature. M. Gunn réside à Toronto, en Ontario, au Canada.

Participation aux réunions en 2025

7 de 7 CAD
6 de 6 CAU
2 de 2 CR
2 de 2 CG et MC

Karen L. Jurjevich, 70 ans, est membre de notre conseil d'administration. M^{me} Jurjevich est fondatrice et présidente de KJ&CO INC., poste qu'elle occupe depuis novembre 2024, et elle est consultante en affaires indépendante et administratrice de sociétés. M^{me} Jurjevich a été précédemment directrice de Branksome Hall, l'une des meilleures écoles privées du monde du Baccalauréat International (l'« IB ») pour filles située à Toronto, en Ontario, de juillet 1998 à juin 2024, et elle a également été cheffe de la direction de Branksome Hall Global d'octobre 2012 à juin 2024. Avant d'entrer au service de Branksome Hall en 1998, M^{me} Jurjevich a été directrice du Conseil scolaire du district de Toronto et, de 1988 à 1992, elle a enseigné au Havergal College à Toronto, en Ontario. Auparavant, M^{me} Jurjevich a occupé un certain nombre de postes d'enseignement et elle a été au préalable membre du conseil des Canadian Accredited Independent Schools, du conseil de la Conference of Independent Schools of Ontario et de l'International Baccalaureate and North American Independent Schools Task Force. M^{me} Jurjevich a obtenu son diplôme du Stanford Executive Program de la Stanford Graduate School of Business. M^{me} Jurjevich est membre de notre comité de gouvernance et des mises en candidature et elle réside à Toronto, en Ontario, au Canada.

Participation aux réunions en 2025

7 de 7 CAD
2 de 2 CG et MC

Christine A. Magee, 66 ans, est administratrice de sociétés et cofondatrice, membre du conseil d'administration et ancienne présidente du conseil de Sleep Country Canada. Elle a cofondé Sleep Country en 1994 et fait de cette entreprise un joueur important dans le secteur des produits liés au sommeil. Avant de se lancer dans son aventure entrepreneuriale, M^{me} Magee a travaillé dans le secteur des services bancaires et financiers à la Banque Nationale du Canada et à la Banque Continentale du Canada de 1982 à 1994. En plus de son rôle à Sleep Country, M^{me} Magee siège au conseil d'administration de Telus Corporation. Auparavant, elle a siégé aux conseils d'administration de Groupe Woodbine Entertainment, de Corporation Cott, de McDonald's Canada, de Metro inc., de Sirius XM Canada et de Plan International Canada, ainsi qu'au conseil consultatif en entrepreneuriat de l'Université Western et au conseil consultatif de la Ivey School of Business. M^{me} Magee est membre de l'Ordre du Canada et a été intronisée au panthéon du Prix Top 100 : Les Canadiennes les plus influentes par le Réseau des femmes exécutives. M^{me} Magee est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de l'Université Western Ontario. Elle est également titulaire d'un doctorat honorifique en commerce de l'Université métropolitaine de Toronto. M^{me} Magee réside à Oakville, en Ontario, au Canada.

Participation aux réunions en 2025

3 de 4 CAD*

* M^{me} Magee a été élue pour siéger au conseil en avril 2025.

R. William McFarland, 68 ans, est membre de notre conseil d'administration et est notre administrateur principal. M. McFarland est le président du conseil d'administration d'AGT Food and Ingredients Inc. et de Farmers Edge Inc., et il est un administrateur de nos filiales cotées en bourse, Dexterra Group Inc. (« Dexterra Group ») et Fairfax India Holdings Corporation (« Fairfax India »). Il est également le président du conseil d'administration de Dexterra Group et le président du comité d'audit de Fairfax India. M. McFarland a été précédemment président du conseil d'administration du Conference Board of Canada. Il a été chef de la direction et associé principal de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (Canada) de 2011 à 2018. Avant d'occuper ces postes, M. McFarland a fait partie de l'équipe de haute direction de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (Canada) de 2005 à 2011, est devenu associé de ce cabinet en 1992 et a dirigé la division d'audit pour la région du Grand Toronto de 2002 à 2005. M. McFarland est un comptable professionnel agréé et un fellow des Chartered Professional Accountants of Ontario. M. McFarland est membre de notre comité d'audit, et il réside à Richmond Hill, en Ontario, au Canada.

Participations aux réunions en 2025
7 de 7 CAD
6 de 6 CAU

Christine N. McLean, 45 ans, est membre de notre conseil d'administration. M^{me} McLean est gestionnaire de portefeuille chez Fairbank Investment Management Limited, une société de conseils en placement misant sur une « approche fondée sur la valeur » créée par l'ancien président et cofondateur de Sprucegrove Investment Management Ltd. (« Sprucegrove »). M^{me} McLean occupait auparavant le poste de directrice de la recherche de Sprucegrove, un conseiller en placements axés sur la valeur spécialisé en actions mondiales pour les investisseurs institutionnels. M^{me} McLean a entamé sa carrière en placement chez Sprucegrove en 2004, à titre d'analyste en placements mondiaux. Elle siège au conseil de Branksome Hall et de la Upper Canada College Foundation. M^{me} McLean est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en administration des affaires (spécialisé en finances) de l'Université de Richmond, en Virginie, a obtenu le titre de gestionnaire de placements agréée et réside à Toronto, en Ontario, au Canada. M^{me} McLean est la fille de Prem Watsa.

Participation aux réunions en 2025
7 de 7 CAD

Brian J. Porter, 68 ans, est membre de notre conseil d'administration. Il est administrateur de sociétés. M. Porter a été président et chef de la direction de la Banque Scotia de novembre 2013 à janvier 2023. Il siège au conseil d'administration d'Emera Inc., au conseil du Fonds ontarien pour la construction et au conseil de la State Street Corporation, il préside le conseil des gouverneurs du Collège universitaire Huron de l'Université Western et le conseil de la Fédération du saumon Atlantique (Canada). M. Porter a été membre et président du conseil des fiduciaires de l'University Health Network (UHN). Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Dalhousie et il a obtenu un doctorat honorifique en droit de cette université en 2008 et un autre de l'Université Ryerson (devenue l'Université métropolitaine de Toronto) en 2018. Il est aussi diplômé du programme de gestion avancée de la Harvard Business School. M. Porter réside à Toronto, en Ontario, au Canada.

Participation aux réunions en 2025
7 de 7 CAD

Timothy R. Price, 83 ans, est membre de notre conseil d'administration. Il est président du conseil de Brookfield Funds, division de Brookfield Corporation (anciennement, Brookfield Asset Management Inc.), depuis 1997 et il a été président du conseil de Brookfield Financial Corporation jusqu'en décembre 2004. M. Price est président du conseil de The Royal Conservatory of Music et est membre du conseil de la St. Michael's Hospital Foundation, de la Branksome Hall Foundation, de The Shaw Festival et du conseil consultatif du doyen de la Schulich School of Business. Il a été administrateur de La Société Canadian Tire de 2007 à 2018. M. Price est membre de notre comité d'audit, de notre comité de rémunération et de notre comité de gouvernance et des mises en candidature. Il réside à Toronto, en Ontario, au Canada.

Participation aux réunions en 2025
7 de 7 CAD
6 de 6 CAU
2 de 2 CR
2 de 2 CG et MC

Lauren C. Templeton, 49 ans, est membre de notre conseil d'administration. M^{me} Templeton est la fondatrice et présidente de Templeton and Phillips Capital Management, LLC, société de conseils en placement inscrite qui est située à Chattanooga, au Tennessee. M^{me} Templeton est titulaire d'un baccalauréat en économie de l'University of the South. Elle est la fondatrice et ancienne présidente de Southeastern Hedge Fund Association; elle a auparavant été membre du conseil d'administration de la Memorial Hospital Foundation et du conseil consultatif des finances de l'Université du Tennessee à Chattanooga, ainsi que du conseil d'administration de la chambre de commerce de la région de Chattanooga. Elle est membre du conseil des fiduciaires de la John M. Templeton Foundation, de la Templeton World Charity Foundation, Inc. et fiduciaire de la Templeton Religion Trust. M^{me} Templeton est une administratrice indépendante de Canadian Solar Inc., de Recurrent Energy, LLC et de notre filiale cotée en bourse, Fairfax India Holdings Corporation. M^{me} Templeton est membre de notre comité d'audit, et elle réside à Lookout Mountain, au Tennessee, aux États-Unis.

Participation aux réunions en 2025
7 de 7 CAD
6 de 6 CAU

Benjamin P. Watsa, 47 ans, est membre de notre conseil d'administration. M. Watsa est fondateur, chef de la direction et chef des placements de Marval Capital Ltd. (« Marval »). Il a plus de 20 ans d'expérience dans le secteur des placements. Avant de se consacrer à Marval, M. Watsa a été associé et gestionnaire de portefeuille chez Lissom Investment Management Inc. pendant plus de 10 ans, et il a travaillé pendant 5 ans à New York à titre de spécialiste des services de banque d'investissement dans le groupe chargé des institutions financières de Banc of America Securities et auprès de Cochran Caronia Waller. M. Watsa est également le président du conseil de notre filiale cotée en bourse, Fairfax India Holdings Corporation, siège au conseil consultatif d'Impression Ventures et occupe le poste d'administrateur émérite pour son travail et sa contribution à titre d'administrateur et de vice-président du comité de placements de la Fondation Rideau Hall. M. Watsa est membre de la Young Presidents' Organization et il est titulaire d'un baccalauréat ès arts du Hillsdale College, a obtenu le titre de gestionnaire de placements agréé et est inscrit à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à titre de gestionnaire de portefeuille. M. Watsa réside à Toronto, en Ontario, au Canada, et il est le fils de Prem Watsa.

Participation aux réunions en 2025
7 de 7 CAD

V. Prem Watsa, 75 ans, est le président de notre conseil d'administration et notre chef de la direction depuis 1985. Depuis 2019, M. Watsa est le vice-président du conseil de Hamblin Watsa Investment Counsel Ltd., société dont il était le vice-président depuis 1984. M. Watsa est le fondateur et un administrateur de Fairfax India Holdings Corporation, notre filiale cotée en bourse. Il est l'un des cofondateurs et un administrateur de l'Initiative BlackNorth. M. Watsa réside à Toronto, en Ontario, au Canada.

Participation aux réunions en 2025
7 de 7 CAD

William C. Weldon, 77 ans, est membre de notre conseil d'administration. M. Weldon est un administrateur de sociétés. Il est membre du conseil d'administration de HeartFlow, Inc. M. Weldon a été le président du conseil et chef de la direction de Johnson & Johnson de 2002 à 2012. Il est un ancien membre du conseil d'administration d'ExxonMobil Corporation, de JP Morgan Chase & Co., de The Chubb Corporation, de CVS Health Corporation et du conseil des fiduciaires de l'Université Quinnipiac. M. Weldon est le président de notre comité de gouvernance et des mises en candidature, et il réside à North Palm Beach, en Floride, aux États-Unis.

Participation aux réunions en 2025
6 de 7 CAD
2 de 2 CG et MC

Aucun de nos candidats à un poste d'administrateur ne siège avec d'autres candidats au conseil d'administration d'une autre société que les filiales de Fairfax, ni n'agit avec d'autres candidats à titre de fiduciaire pour d'autres entités.

À moins d'indication contraire, dans la présente circulaire, toutes les mentions ultérieures de « M. Watsa » font référence à V. Prem Watsa.

Nomination de l'auditeur

Si vous soumettez une procuration au moyen du formulaire ci-joint, les droits de vote rattachés aux actions visées par celle-ci seront exercés, à moins d'indication contraire de votre part, **EN FAVEUR** de la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. en tant qu'auditeur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. Pour prendre effet, la résolution visant à nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. en tant qu'auditeur de la Société doit être adoptée à la majorité des voix exprimées en personne, en ligne par l'intermédiaire de la plateforme de webémission en direct ou par l'entremise d'un fondé de pouvoir à l'assemblée.

Proposition des actionnaires

À l'assemblée, les actionnaires seront appelés à examiner une proposition des actionnaires reçue de Salal Foundation, sise au 185-911 Yates St., Suite 561, Victoria (Colombie-Britannique) V8V 4Y9, représentée par Investors for Paris Compliance. **Notre conseil d'administration vous recommande de voter CONTRE la proposition des actionnaires.** La proposition des actionnaires ainsi que les raisons sur lesquelles se fonde la recommandation de notre conseil d'administration sont présentées à l'annexe A de la présente circulaire. **Si vous soumettez une procuration au moyen du formulaire ci-joint, les droits de vote rattachés aux actions visées par celle-ci seront exercés, à moins d'indication contraire de votre part, CONTRE la proposition des actionnaires.** Un vote favorable à la majorité des voix exprimées en personne, en ligne par l'intermédiaire de la plateforme de webdiffusion en direct ou par l'entremise d'un fondé de pouvoir à l'assemblée est nécessaire pour adopter la résolution proposée par cette proposition des actionnaires.

Propositions des actionnaires pour l'assemblée annuelle de l'année prochaine

La LCSA permet à certains de nos actionnaires admissibles de nous soumettre des propositions, lesquelles peuvent être incluses dans une circulaire de sollicitation de procurations par la direction relative à une assemblée annuelle des actionnaires. Nous devons recevoir ces propositions des actionnaires pendant la période allant du 11 novembre 2026 au 11 janvier 2027 pour qu'elles soient incluses dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2027.

Autres questions

Notre direction n'est au courant d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée. Toutefois, si d'autres questions que celles auxquelles il est fait référence dans les présentes devaient être soumises à l'assemblée, les personnes dont le nom figure dans le formulaire de procuration ci-joint sont autorisées à exercer les droits de vote rattachés aux actions visées par cette procuration à leur gré et selon leur bon jugement.

Rémunération des administrateurs

Nos administrateurs qui ne sont pas membres de la direction ou employés de la Société ou d'une de ses filiales reçoivent une provision de 75 000 \$ par année. Il n'y aura aucun jeton de présence pour la présence aux réunions. Le président du comité d'audit et l'administrateur principal reçoivent également chacun une provision supplémentaire de 30 000 \$ par année, et le président de chaque autre comité reçoit également une provision supplémentaire de 5 000 \$ par année pour les services qu'il rend à ce titre. De plus, les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction et qui se joignent au conseil reçoivent une attribution d'actions subalternes (ou, en raison des règles fiscales applicables, un équivalent en options) composée d'environ 500 000 \$ de nos actions à droit de vote subalterne; les droits à ces actions étant acquis à hauteur de 10 % par année, à compter du premier anniversaire de l'attribution (ou, au gré du bénéficiaire de l'attribution, à un rythme d'acquisition plus lent). Des sommes supplémentaires peuvent être versées dans le cas d'affectations spéciales. Veuillez vous reporter au tableau ci-après présentant le détail des attributions fondées sur des actions et des attributions fondées sur des options en circulation attribuées à nos administrateurs pour obtenir des renseignements sur les attributions en actions attribuées aux administrateurs. Ces attributions versées aux administrateurs visent nos actions à droit de vote subalterne en circulation achetées sur le marché, de sorte que, comme elles ne visent pas des actions non émises préalablement, leur attribution n'entraîne pas de dilution pour les actionnaires. Les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction sont également remboursés des frais de déplacement et menues dépenses qu'ils engagent pour assister aux réunions du conseil ou d'un comité ou qu'ils engagent dans le cadre de nos activités. Notre président du conseil, qui reçoit une rémunération à titre de chef de la direction, ne reçoit aucune rémunération distincte pour ses services à titre d'administrateur. Le détail de la rémunération versée à nos administrateurs (autre que

notre président du conseil) au cours de 2025 (y compris la rémunération payée par nos filiales pour les services de ces personnes à titre d'administrateurs de ces filiales) est présenté dans le tableau suivant :

Nom	Honoraires	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres				Autre rémunération ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	Rémunération totale
		Attributions fondées sur des actions	Attributions fondées sur des options				
Robert J. Gunn	80 000 \$	—	—	—	90 000 ⁽⁷⁾ \$	170 000 \$	
David L. Johnston ⁽¹⁾	75 000	—	—	—	164 655 ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	239 655	
Karen L. Jurjevich	75 000	—	—	—	17 387	92 387	
Christine A. Magee ⁽²⁾	56 250	—	462 030 \$ ⁽⁴⁾	—	53 129 ⁽⁷⁾	571 409	
R. William McFarland	135 000	—	—	—	525 587 ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	660 587	
Christine N. McLean	75 000	—	—	—	15 222	90 222	
Brian J. Porter	75 000	—	—	—	11 562	86 562	
Timothy R. Price	75 000	—	—	—	28 148	103 148	
Brandon W. Sweitzer ⁽³⁾	9 375	—	—	—	94 229 ⁽⁷⁾	103 604	
Lauren C. Templeton	75 000	—	—	—	47 184 ⁽⁷⁾	122 184	
Benjamin P. Watsa	75 000	—	—	—	58 833 ⁽⁷⁾	133 833	
William C. Weldon	80 000	—	—	—	16 434	96 434	

(1) M. Johnston ne se représente pas à l'élection à l'assemblée.

(2) M^{me} Magee a été élue pour siéger au conseil le 10 avril 2025. Les montants indiqués correspondent aux honoraires qu'elle a gagnés du 10 avril 2025 au 31 décembre 2025.

(3) M. Sweitzer a quitté le conseil le 10 avril 2025. Les montants indiqués correspondent aux honoraires qu'il a gagnés du 1^{er} janvier 2025 au 10 avril 2025.

(4) La juste valeur des attributions d'options de M^{me} Magee sur 256 de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises a été établie en utilisant un taux sans risque de 3,02 % par année, une durée prévue de 15 ans, une volatilité de 26,3 % et un rendement en dividendes prévu de 1,52 %.

(5) Les administrateurs qui détiennent des options sur nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises ont reçu une prime équivalant aux dividendes qu'ils auraient reçus à l'égard des actions sous-jacentes aux options, si celles-ci avaient été exercées.

(6) Les provisions et les jetons de présence versés en dollars américains à nos administrateurs qui siègent aux conseils de certaines de nos filiales ont tous été convertis en dollars canadiens au moyen du taux de change quotidien publié par la Banque du Canada au 31 décembre 2025 (1,00 \$ US = 1,3706 \$ CA).

(7) MM. McFarland et Benjamin Watsa et M^{me} Templeton ont siégé au conseil d'administration de notre filiale Fairfax India en 2025. À ce titre, ils ont chacun reçu une provision de 30 000 \$ US (41 987 \$ CA). M. Gunn a siégé au conseil d'administration de notre filiale Northbridge en 2025. À titre de président du conseil, M. Gunn a reçu 90 000 \$ pour l'année. M. Johnston a siégé au conseil d'administration de notre filiale Dexterra Group en 2025 et, à ce titre, il a reçu une provision de 87 000 \$. M^{me} Magee a siégé au conseil d'administration de notre filiale Sleep Country en 2025 et, à ce titre, a reçu une provision de 50 000 \$, en plus d'avantages d'une valeur de 3 129 \$. M. McFarland a siégé aux conseils d'administration de Dexterra Group, de Farmers Edge et d'AGT Food and Ingrédients en 2025 et, à ce titre, il a reçu des provisions de 150 000 \$, de 150 000 \$ et de 65 000 \$, respectivement. M. Sweitzer a siégé au conseil de notre filiale Odyssey Group en 2025. À ce titre, il a reçu une provision de 30 000 \$ US (41 118 \$ CA) par année et, à titre de président du comité d'audit, il a également reçu une provision additionnelle de 10 000 \$ US (13 706 \$ CA) par année. M. Sweitzer a aussi siégé au conseil d'administration de notre filiale Falcon (Hong Kong) en 2025. À ce titre, M. Sweitzer a reçu une provision de 25 000 \$ US (34 265 \$ CA) par année et des jetons de présence annuels de 3 000 \$ US (4 112 \$ CA) et une provision supplémentaire de 750 \$ US (1 028 \$ CA) par année à titre de président du comité d'audit.

(8) Pour MM. Johnston et McFarland, ce montant inclut la juste valeur, soit 12 250 \$ et 35 000 \$, respectivement, d'une attribution d'options sur des actions ordinaires de Dexterra Group, de même que la valeur, soit 22 750 \$ et 65 000 \$, respectivement, d'une attribution d'unités d'actions subalternes de Dexterra Group.

Le détail des attributions fondées sur des actions et des attributions fondées sur des options en cours sur nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises attribuées à nos administrateurs est présenté dans le tableau suivant :

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions	
	Nombre d'actions sous-jacentes aux options non exercées	Prix d'exercice des options	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées ⁽¹⁾	Nombre d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽²⁾
Robert J. Gunn	—	—	—	—	—	—
David L. Johnston	770	649,33 \$	2 octobre 2032	1 514 251 \$	—	—
Karen L. Jurjevich	1 200	318,61	2 novembre 2035	2 756 736	—	—
Christine A. Magee	803	662,40	20 avril 2032	1 600 772	—	—
Christine N. McLean	256	1 950,16	11 avril 2040	170 427	—	—
R. William McFarland	859	581,94	26 août 2034	1 747 163	—	—
Brian J. Porter	703	680,55	26 avril 2033	1 360 544	—	—
Timothy R. Price	534	934,70	14 mai 2038	897 755	—	—
Brandon W. Sweitzer	1 300	385,00	3 mai 2027	2 900 157	—	—
Lauren C. Templeton	—	—	—	—	—	—
Benjamin P. Watsa	—	—	—	—	160	418 542 \$
V. Prem Watsa	778	643,00	4 mai 2030	1 534 908	—	—
William C. Weldon	—	—	—	—	632	1 653 242

- (1) La valeur des options dans le cours non exercées est calculée en soustrayant le prix d'exercice d'une option sur une action de la valeur marchande de l'une de nos actions à droit de vote subalterne à la fin de 2025, et en multipliant la différence par le nombre d'options non exercées. Cette valeur n'inclut pas les déductions visant à constater que certaines des options non exercées ou la totalité de celles-ci peuvent ne jamais être exercées.
- (2) La valeur marchande est calculée en multipliant la valeur marchande de l'une de nos actions à droit de vote subalterne à la fin de 2025 par le nombre de ces actions attribuées dans le cadre d'attributions d'actions subalternes dont les droits n'ont pas été acquis. Cette valeur n'inclut pas les déductions visant à constater que les droits aux actions attribuées peuvent ne jamais être acquis.

Les valeurs à l'acquisition des droits au cours de 2025 des attributions fondées sur des options et fondées sur des actions attribuées à nos administrateurs qui sont présentées dans le tableau précédent sont présentées dans le tableau suivant :

Nom	Attributions fondées sur des options —	Attributions fondées sur des actions —
	Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽¹⁾	Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽²⁾
Robert J. Gunn	—	—
David L. Johnston	384 036 ⁽³⁾ \$	—
Karen L. Jurjevich	112 610	—
Christine A. Magee	—	—
R. William McFarland	— ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	—
Christine N. McLean	101 072	—
Brian J. Porter	69 837	—
Timothy R. Price	—	—
Brandon W. Sweitzer	—	—
Lauren C. Templeton	—	162 402 ⁽⁶⁾ \$
Benjamin P. Watsa	119 034 ⁽⁴⁾	—
V. Prem Watsa	—	—
William C. Weldon	—	260 938

- (1) La valeur à l'acquisition des droits est calculée en multipliant le nombre d'options dont les droits sont acquis au cours de l'exercice par le montant de l'excédent de la valeur marchande de l'une de nos actions à droit de vote subalterne le jour de l'acquisition sur le prix d'exercice d'une option. Le calcul ne tient pas compte des options hors du cours. Étant donné qu'aucune option dont les droits ont été acquis au cours de l'exercice n'a été exercée, les valeurs figurant dans le tableau ci-dessus sont comprises dans les valeurs des options figurant dans le tableau précédent (c'est-à-dire qu'elles ne s'y ajoutent pas).
- (2) La valeur à l'acquisition des droits est calculée en multipliant le nombre d'actions subalternes dont les droits ont été acquis au cours de l'exercice par la valeur marchande de l'une de nos actions à droit de vote subalterne le jour de l'acquisition.
- (3) M. Johnston détient une option sur 46 364 actions ordinaires de Dexterra Group, à l'égard de laquelle la valeur à l'acquisition des droits en 2025 est de 63 522 \$. M. McFarland détient une option sur 130 049 actions ordinaires de Dexterra Group, à l'égard de laquelle la valeur à l'acquisition des droits en 2025 est de 181 492 \$. En outre, MM. Johnston et McFarland détiennent respectivement 3 316 et 17 369 unités d'actions subalternes visant les actions ordinaires de Dexterra Group. En 2025, les droits de certaines unités d'actions subalternes de Dexterra Group détenues par MM. Johnston et McFarland ont été acquis et réglés, soit 29 108 \$ et 83 158 \$, respectivement. Ces valeurs n'ont pas été incluses dans le tableau ci-dessus.
- (4) M. McFarland détient une option sur 7 027 actions à droit de vote subalterne de Fairfax India, à l'égard de laquelle la valeur à l'acquisition des droits en 2025 est de 0 \$. M. Ben Watsa détient une option sur 7 027 actions à droit de vote subalterne de Fairfax India, à l'égard de laquelle la valeur à l'acquisition des droits en 2025 est de 0 \$. Ces valeurs n'ont pas été incluses dans le tableau ci-dessus.
- (5) M. McFarland détient 100 000 unités d'actions différées d'AGT Food à l'égard desquelles la valeur à l'acquisition des droits en 2025 est de 0 \$.
- (6) M^{me} Templeton a reçu une attribution d'actions subalternes de 6 203 actions à droit de vote subalterne précédemment émises de Fairfax India, à l'égard de laquelle la valeur à l'acquisition des droits en 2025 est de 15 896 \$. Cette valeur n'a pas été incluse dans le tableau ci-dessus.

Actionnariat des administrateurs

Chaque membre du conseil devrait détenir à long terme une participation en titres de capitaux propres importante dans Fairfax. Nos lignes directrices en matière de gouvernance prévoient que le conseil confirmera annuellement que chaque membre détient une participation dont la valeur correspond à au moins cinq fois le montant de sa provision annuelle. Les administrateurs qui n'atteignent pas ce minimum doivent affecter leurs provisions annuelles à l'achat d'actions à droit de vote subalterne (ou à des participations en titres de capitaux propres semblables) de Fairfax jusqu'à ce que celui-ci soit atteint.

Assurance des administrateurs et des dirigeants

Nous souscrivons et maintenons en vigueur une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants à l'intention des administrateurs et des membres de la direction de la Société et de certaines de nos filiales. Cette assurance fait partie d'un régime mixte d'assurances qui prévoit une garantie totale combinée de 265 millions de dollars américains, avec une franchise pour la Société de 10 millions de dollars américains par sinistre aux termes de l'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants. La prime annuelle approximative applicable à cette assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants est de 3 025 000 \$ US.

Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction

Nous maintenons en vigueur un régime d'achat d'actions aux termes duquel les administrateurs pouvaient, jusqu'au 30 juillet 2002, date à laquelle la législation américaine applicable à la Société a prohibé l'octroi de prêts supplémentaires aux termes du régime, consentir à l'occasion à nos employés, aux membres de notre direction et à nos administrateurs visés et à ceux de nos filiales un prêt (qui peut ne pas comporter d'intérêt) remboursable après un délai précis (qui s'entend le plus souvent du moment où le bénéficiaire cesse d'être à notre service ou au service d'une filiale ou lors du décès de celui-ci), servant à l'achat de nos actions à droit de vote subalterne. Les prêts n'étaient octroyés qu'une seule fois ou rarement et les actions achetées avec ceux-ci devaient être détenues et ne pas faire l'objet de négociations. Tous les prêts consentis aux termes du régime ont servi à acheter sur le marché des actions en circulation, de sorte que ces prêts ne visaient pas des actions non émises et n'ont pas entraîné de dilution pour les actionnaires. Jusqu'au remboursement, les actions sont détenues par un fiduciaire ou dans le cadre d'une sûreté pour un prêteur bancaire, sous réserve des modalités du régime. Des prêts actuellement en cours d'une somme de 11,4 millions de dollars consentis aux termes du régime à l'ensemble de nos administrateurs, membres de la haute direction et employés, actuels ou anciens, et à ceux de nos filiales (y compris 0 \$ à nos membres de la haute direction actuels), une tranche de 0,3 million de dollars a été refinancée par les emprunteurs auprès d'une banque canadienne (la valeur actuelle totale des actions garantissant ces prêts refinancés est de 9,1 millions de dollars). Nous ou nos filiales payons habituellement un intérêt annuel correspondant au taux préférentiel plus un demi pour cent sur ces prêts refinancés pour le compte des emprunteurs et, dans certains cas, nous pourrions être tenus d'acheter ces prêts à la banque.

Tableau sommaire de la rémunération

Nom et fonctions principales au sein de Fairfax	Exercice	Salaire	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres				Autre rémunération ⁽³⁾	Rémunération totale
			Attributions fondées sur des options ⁽¹⁾	Régimes incitatifs annuels ⁽²⁾	Régimes incitatifs à long terme			
V. Prem Watsa	2025	600 000 \$	—	—	—	30 004 \$	630 004 \$	
Président du conseil et chef de la direction	2024	600 000	—	—	—	30 004	630 004	
	2023	600 000	—	—	—	—	600 000	
Amy Sherk ⁽⁴⁾	2025	600 000 ⁽⁴⁾	2 325 739 ⁽⁵⁾ \$	750 000 \$	—	149 937	3 825 676	
Vice-présidente et cheffe des services financiers	2024	400 000	195 624 ⁽⁶⁾	400 000	—	135 158	1 130 782	
	2023	400 000	—	600 000	—	88 030	1 088 030	
Jennifer Allen	2025	750 000	354 048 ⁽⁵⁾	1 500 000	—	306 970	2 911 018	
Vice-présidente et cheffe de la direction commerciale (ancienne vice-présidente et cheffe des services financiers)	2024	750 000	1 284 298 ⁽⁶⁾	1 125 000	—	268 192	3 427 490	
	2023	750 000	284 226 ⁽⁷⁾	1 125 000	—	100 934	2 260 160	
Peter Clarke	2025	1 500 000	1 774 666 ⁽⁵⁾	1 875 000	—	881 566	6 031 232	
Président et chef de l'exploitation	2024	1 250 000	1 177 442 ⁽⁶⁾	1 250 000	—	805 766	4 483 208	
	2023	1 000 000	143 509 ⁽⁷⁾	1 250 000	—	395 049	2 788 558	
Thomas Rowe	2025	600 000	2 729 597 ⁽⁵⁾	750 000	—	269 244	4 348 841	
Vice-président, Affaires de la Société	2024	450 000	1 768 172 ⁽⁶⁾	675 000	—	151 711	3 044 883	
	2023	400 000	189 298 ⁽⁷⁾	500 000	—	58 478	1 147 776	
Jean Cloutier	2025	850 000	670 478 ⁽⁵⁾	1 416 695	—	736 237	3 673 410	
Vice-président et président du conseil international	2024	750 000	470 586 ⁽⁶⁾	1 000 000	—	502 556	2 723 142	
	2023	750 000	—	1 125 000	—	534 297	2 409 297	

- (1) La juste valeur des attributions fondées sur des options est établie au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. Nous constatons les attributions d'options en amortissant la valeur marchande des actions sous-jacentes à la date de l'attribution (un montant plus élevé que la valeur obtenue en utilisant le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes) sur le nombre d'années qu'il faut pour acquérir les droits à l'option.
- (2) Au-delà des sommes liées à la prime en espèces indiquées dans cette colonne, le dirigeant visé a également reçu une attribution d'options sur nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises relativement à une tranche de la prime annuelle qui lui a été attribuée (se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération »). Le détail de ces attributions d'options est présenté dans la colonne « Attributions fondées sur des options ».
- (3) Les sommes indiquées pour chaque exercice représentent des paiements à l'égard de cotisations à des régimes enregistrés d'épargne-retraite effectués en remplacement de la mise en place d'un régime de retraite; des paiements à l'égard d'un régime de santé à l'intention des dirigeants; une prime versée à M^{mes} Sherk et Allen et MM. Clarke, Rowe et Cloutier équivalant aux dividendes que ces personnes auraient reçus à l'égard des actions sous-jacentes à des options détenues sur nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises, si les options avaient été exercées; et un paiement de règlement d'options d'achat d'actions à chacun de MM. Rowe et Cloutier de 100 093 \$ et 191 225 \$, respectivement, se rapportant au règlement et à l'exercice d'attributions d'options précédemment émises de nos actions à droit de vote subalterne.
- (4) La rémunération de M^{me} Sherk pour 2024 et 2023 tient compte de la rémunération qu'elle a reçue à titre de cheffe des services financiers de Fairfax India, qui lui a été versée par Fairfax conformément aux modalités de la convention d'administration et de conseils en placements intervenue entre, notamment, Fairfax et Fairfax India en date du 30 janvier 2015, dans sa version modifiée (la « convention de conseils en placements »). Pour 2025, cette somme inclut 75 616 \$, soit la rémunération gagnée par M^{me} Sherk à titre de cheffe des services financiers de Fairfax India.
- (5) La juste valeur des attributions d'options à M^{mes} Sherk et Allen et à MM. Clarke, Rowe et Cloutier sur 321, 160, 802, 321 et 303 de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises, lesquelles ont été reçues relativement à une tranche de la prime annuelle qui leur a été attribuée (se reporter à la note 2), a été établie en utilisant un taux sans risque de 3,07 % par année, une durée prévue de 15 ans, une volatilité de 25,88 % et un taux de dividendes prévu de 1,26 %. La juste valeur des attributions d'options à M^{me} Sherk et à M. Rowe sur 1 028 et 1 285 de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises, que ces personnes ont reçues à titre d'attribution d'options de maintien en poste spéciale, a été établie en utilisant un taux sans risque de 3,35 % par année, une durée prévue de 15 ans, une volatilité de 28,05 % et un taux de dividendes prévu de 1,41 %.
- (6) La juste valeur des attributions d'options à M^{mes} Sherk et Allen et à MM. Clarke, Rowe et Cloutier sur respectivement 193, 181, 603, 109 et 241 de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises, lesquelles ont été reçues relativement à une tranche de la prime annuelle qui leur a été attribuée (se reporter à la note 2), a été établie en utilisant un taux sans risque de 2,97 % par année, une durée prévue de 15 ans, une volatilité de 24,34 % et un taux de dividendes prévu de 1,44 %. La juste valeur des attributions d'options à M^{me} Allen sur 644 de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises, lesquelles ont été reçues à titre d'attribution d'options de maintien en poste spéciale, a été établie en utilisant un taux sans risque de 3,71 % par année, une

durée prévue de 15 ans, une volatilité de 24,72 % et un taux de dividendes prévu de 1,73 %. La juste valeur des attributions d'options à M^{me} Sherk et à M. Rowe sur 162 et 1 288 de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises, lesquelles ont reçues à titre d'attribution d'options de maintien en poste spéciale, a été établie en utilisant un taux sans risque de 3,71 % par année, une durée prévue de 20 ans, une volatilité de 28,41 % et un taux de dividendes prévu de 1,70 %.

- (7) *La juste valeur des attributions d'options à M^{me} Allen et à MM. Clarke et Rowe sur 509, 257 et 339 de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises, lesquelles ont été reçues relativement à une tranche de la prime annuelle qui leur a été attribuée (se reporter à la note 2), a été établie en utilisant un taux sans risque de 3,76 % par année, une durée prévue de 15 ans, une volatilité de 24,87 % et un taux de dividendes prévu de 1,99 %.*

Régime de rémunération en titres de capitaux propres

Notre régime de rémunération en titres de capitaux propres, établi en 1999, a remplacé notre régime d'achat d'actions décrit ci-dessus à la rubrique « Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction » en 2002. Aucune modification importante n'a été apportée au régime depuis son établissement, et toute modification nécessiterait l'approbation du comité de rémunération. Aux termes du régime, des attributions liées à des actions sous forme d'options ou d'actions subalternes peuvent être octroyées à nos membres de la haute direction. Depuis peu, le versement des primes annuelles se fait en grande partie à la fois en espèces et sous forme d'une attribution liée à des actions. Par ailleurs, une attribution octroyée à une personne donnée est unique ou rare et, de façon générale, une attribution supplémentaire reflète un accroissement des responsabilités, le montant global des attributions octroyées aux membres de la haute direction ayant des degrés de responsabilité comparables étant habituellement harmonisé. Les attributions octroyées doivent être conservées plutôt que négociées; comme nous n'avons pas de régime de retraite, ces attributions constituent notre rémunération incitative à long terme, et leur valeur est établie en fonction du rendement à long terme de la Société. La décision d'octroyer des attributions est prise par le comité de rémunération, sur recommandation de notre chef de la direction. Les attributions sont composées de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises, et les actions sous-jacentes à ces attributions sont achetées sur le marché, de sorte que, comme elles ne visent pas des actions non émises, il n'y a pas de dilution pour les actionnaires. Au 31 décembre 2025, un total de 641 372 options non exercées ont été attribuées à nos employés, ce qui représente 3,08 % de nos actions à droit de vote subalterne en circulation à cette date. Pour les participants américains, le régime est structuré sous forme de régime d'attribution d'actions subalternes prévoyant des attributions d'actions en circulation dont les droits peuvent être acquis à des dates futures. Pour les participants canadiens, le régime fonctionne pratiquement comme un régime d'attribution d'actions subalternes, mais à la lumière des différences dans les lois sur l'impôt applicables, il est structuré de sorte à prévoir des attributions d'options sur des actions précédemment émises achetées sur le marché. Le prix d'exercice d'une option sur chaque action correspondra au prix prévu dans la convention d'attribution applicable. En règle générale, les options peuvent être exercées à hauteur de 50 % 5 ans après la date de l'attribution et le reste, 10 ans après la date de l'attribution, ou en totalité 5 ans après la date de l'attribution, pourvu que la personne ayant reçu l'attribution soit toujours notre employé ou l'employé d'une de nos filiales au moment où l'option peut être exercée. Les options expirent habituellement 15 ans après la date d'attribution, mais sont prolongées automatiquement à l'occasion jusqu'au moment de la retraite. Nous considérons toute option comme un incitatif à long terme. Toute attribution d'options est effectuée par une entité distincte constituée à cette fin, qui achète sur le marché libre les actions visées par les attributions octroyées aux termes du régime.

Aucune attribution fondée sur des actions (par opposition à une attribution fondée sur des options) n'a été octroyée à nos membres de la haute direction visés dans le cadre du régime. Le détail des options décrites ci-dessus sur des actions à droit de vote subalterne précédemment émises qui ont été attribuées à nos membres de la haute direction visés au 31 décembre 2025 est présenté ci-après :

Nom	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options	Date d'expiration des options ⁽¹⁾	Valeur des options dans le cours non exercées ⁽²⁾
V. Prem Watsa	—	—	—	—
Amy Sherk	79	632,98 \$	8 mars 2033	19 389 457 \$
	338	569,18	5 mars 2035	
	1 950	512,88	16 février 2036	
	512	512,88	16 février 2036	
	952	551,75	23 juin 2036	
	342	584,50	7 décembre 2036	
	334	597,74	4 mars 2037	
	215	928,77	9 mars 2038	
	3 077	650,00	29 mars 2039	
	193	0,00	6 mars 2040	
	162	0,00	9 mai 2044	

Nom	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options	Date d'expiration des options⁽¹⁾	Valeur des options dans le cours non exercées⁽²⁾	
Jennifer Allen	1 028	0,00	11 avril 2045		
	517	387,21 \$	8 mars 2028	28 171 970 \$	
	264	644,64	7 mars 2034		
	659	569,18	5 mars 2035		
	877	512,88	16 février 2036		
	342	584,50	7 décembre 2036		
	334	597,74	4 mars 2037		
	215	928,77	9 mars 2038		
	376	0,00	9 mars 2038		
	509	0,00	7 mars 2039		
	4 615	650,00	29 mars 2039		
	644	0,00	9 mai 2039		
	1 903	551,75	23 juin 2039		
	181	0,00	6 mars 2040		
	1 950	512,88	16 février 2041		
	Peter Clarke	1 525	163,93 \$	10 janvier 2027	91 427 853 \$
		596	0,00	9 mars 2027	
1 344		371,93	10 mai 2027		
2 156		231,90	21 décembre 2027		
1 326		376,98	19 février 2028		
222		393,50	21 mars 2028		
1 757		426,90	7 novembre 2028		
691		434,00	18 février 2029		
579		647,97	27 février 2030		
1 453		688,00	24 novembre 2030		
216		694,33	9 mars 2031		
436		688,00	15 mars 2031		
779		626,06	14 mars 2032		
1 597		626,06	14 mars 2032		
1 185		632,98	8 mars 2033		
2 304		434,00	18 février 2034		
582		644,64	7 mars 2034		
1 120		569,18	5 mars 2035		
4 874		512,88	16 février 2036		
1 462		512,88	16 février 2036		
342		584,50	7 décembre 2036		
334		597,74	4 mars 2037		
1 076		0,00	9 mars 2037		
215		928,77	9 mars 2038		
257		0,00	7 mars 2039		
11 539		650,00	29 mars 2039		
2 719		551,75	23 juin 2039		
603	0,00	6 mars 2040			
Thomas Rowe	337	551,75 \$	23 juin 2034	19 520 189 \$	
	1 812	551,75	23 juin 2036		
	342	584,50	7 décembre 2036		
	334	597,74	4 mars 2037		
	228	0,00	23 décembre 2037		
	215	928,77	9 mars 2038		
	121	0,00	9 mars 2038		
	339	0,00	7 mars 2039		
	2 308	650,00	29 mars 2039		
	109	0,00	6 mars 2040		
	1 288	0,00	9 mai 2044		
	1 285	0,00	11 avril 2045		

Nom	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options	Date d'expiration des options ⁽¹⁾	Valeur des options dans le cours non exercées ⁽²⁾
Jean Cloutier	2 000	165,00	1 ^{er} avril 2027	53 125 769
	3 500	212,50	23 novembre 2027	
	1 320	189,50	30 mars 2028	
	1 757	426,90	7 novembre 2028	
	778	434,00	18 février 2029	
	772	647,97	27 février 2030	
	436	688,00	24 novembre 2030	
	779	626,06	14 mars 2032	
	1 185	632,98	8 mars 2033	
	1 152	434,00	18 février 2034	
	494	569,18	5 mars 2035	
	731	512,88	16 février 2036	
	1 950	512,88	16 février 2036	
	342	584,50	7 décembre 2036	
	334	597,74	4 mars 2037	
	215	928,77	9 mars 2038	
	4 615	650,00	29 mars 2039	
	2 039	551,75	23 juin 2039	
	241	0,00	6 mars 2040	

- (1) Les options expirent habituellement 15 ans après la date d'attribution et sont prolongées automatiquement à l'occasion jusqu'au moment de la retraite.
- (2) La valeur des options dans le cours non exercées est calculée en soustrayant le prix d'exercice d'une option sur une action de la valeur marchande de l'une de nos actions à droit de vote subalterne à la fin de 2025, et en multipliant la différence par le nombre d'options non exercées. Cette valeur n'inclut pas les déductions visant à constater que certaines des options non exercées ou la totalité de celles-ci peuvent ne jamais être exercées.

La seule rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres gagnée par nos membres de la haute direction visés au cours de l'exercice a été la prime annuelle discrétionnaire indiquée dans le « Tableau sommaire de la rémunération » ci-dessus dans la colonne « Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres — Régimes incitatifs annuels », qui est décrite ci-après à la rubrique « Analyse de la rémunération ». Les valeurs à l'acquisition au cours de 2025 des attributions fondées sur des options octroyées à nos membres de la haute direction visés sont présentées dans le tableau suivant :

Nom	Attributions fondées sur des options — Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽¹⁾
V. Prem Watsa	—
Amy Sherk ⁽²⁾	508 345 \$
Jennifer Allen ⁽²⁾	991 123
Peter Clarke ⁽²⁾	2 928 197
Thomas Rowe ⁽²⁾	—
Jean Cloutier ⁽²⁾	742 966

- (1) La valeur à l'acquisition des droits est calculée en multipliant le nombre d'options dont les droits sont acquis au cours de l'exercice par le montant de l'excédent de la valeur marchande de l'une de nos actions à droit de vote subalterne le jour de l'acquisition sur le prix d'exercice d'une option.
- (2) Étant donné qu'aucune option dont les droits ont été acquis au cours de l'exercice n'a été exercée, les valeurs indiquées dans le tableau ci-dessus sont comprises dans les valeurs des options indiquées dans le « Tableau sommaire de la rémunération » présenté plus haut (c'est-à-dire qu'elles ne s'y ajoutent pas).

Actionnariat des membres de la haute direction

Tous nos membres de la haute direction sont des actionnaires de longue date de Fairfax. Bien que nous n'ayons pas de lignes directrices officielles en matière d'actionnariat pour les membres de la haute direction, nous nous attendons à ce que ceux-ci détiennent leurs actions tout au long de leur mandat. Concrètement, à l'exception des dons de bienfaisance et du rachat aux fins d'annulation d'actions à droit de vote subalterne dont était propriétaire V. Prem Watsa en 2024, pratiquement aucune de nos actions n'a été négociée par nos membres de la haute direction.

Analyse de la rémunération

Notre comité de rémunération, en collaboration avec notre chef de la direction, est responsable d'établir notre philosophie générale en matière de rémunération et de prendre part à l'établissement et à l'examen de la rémunération et des avantages de nos membres de la haute direction. Notre programme de rémunération des membres de la haute direction a été conçu dans le but d'harmoniser les intérêts de nos membres de la haute direction et ceux de nos actionnaires en liant leur rémunération au rendement de notre Société et d'être concurrentiel sur le plan de la rémunération globale afin d'attirer et de fidéliser les membres de la haute direction. Sauf dans le cas de M. Watsa, comme il est indiqué ci-après, la rémunération de nos membres de la haute direction consiste en un salaire de base annuel, une prime annuelle et une participation à long terme dans nos avoirs grâce à la propriété d'actions dans le cadre du régime de rémunération en titres de capitaux propres (le détail de cette participation est énoncé ci-dessus à la rubrique « Régime de rémunération en actions ») et dans le cadre du régime d'achat d'actions qui a été abandonné (le détail de cette participation est énoncé ci-dessus à la rubrique « Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction »). Nos membres de la haute direction n'ont pas de contrat d'emploi écrit.

Les salaires de base de nos membres de la haute direction (terme qui ne s'applique pas à M. Watsa dans le présent paragraphe et dans celui qui suit) se veulent compétitifs, tout en demeurant relativement stables, n'augmentant généralement que lorsque le membre de la haute direction assume des responsabilités plus importantes. Une prime discrétionnaire qui est habituellement de l'ordre de 100 % à 200 % du salaire de base de nos membres de la haute direction est, s'il y a lieu, octroyée annuellement. Depuis 2013, la prime annuelle est généralement versée en partie en espèces et en partie sous forme d'options sur nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises (une description de ces options se trouve à la rubrique « Régime de rémunération en actions »). À l'interne, la valeur d'une option attribuée à titre de prime correspond à la pleine valeur marchande des actions sous-tendant l'option au moment de son attribution; la valeur d'une option attribuée à titre de prime n'est pas fixée à la valeur inférieure calculée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. Au moment de l'attribution des primes, le comité de rémunération évalue le rendement de notre équipe de haute direction au cours de l'année à la lumière de ses réalisations et de nos principes directeurs. En général, la prime annuelle correspond à un pourcentage du salaire de base annuel, lequel est identique (sauf dans de rares circonstances particulières) pour l'ensemble des membres de la haute direction : aucun but ou objectif de rendement général (à l'exception de ceux que prévoient les principes directeurs) ou individuel n'est établi ou évalué. Étant donné que l'année 2025 a été pour la Société une année très fructueuse, marquée par de nombreuses réalisations importantes et opérations notables, qui se sont traduites par des résultats financiers records, un bénéfice technique record, des produits d'intérêts et des dividendes records, ainsi que par d'autres résultats exceptionnels, le comité de rémunération a fixé le niveau de la prime pour nos membres de la haute direction à 250 % du salaire de base pour 2025. Nous n'avons pas choisi de comparer la rémunération de nos membres de la haute direction à la rémunération des membres de la haute direction de sociétés comparables.

Chaque année, notre chef de la direction formule ses recommandations en matière de rémunération au comité de rémunération en tenant compte des réalisations de notre équipe de haute direction au cours de l'exercice et de notre objectif en tant que société d'obtenir un taux élevé de croissance composé de la valeur comptable par action à long terme. Le comité de rémunération évalue les facteurs examinés par notre chef de la direction et décide d'approuver ou de rajuster les recommandations en ce qui concerne la rémunération et de nos membres de la haute direction. Le comité de rémunération examine séparément la rémunération de notre chef de la direction, comme il est décrit plus en détail ci-après.

Dans le cadre de son examen annuel de nos politiques et de nos pratiques en matière de rémunération, notre comité de rémunération étudie les incidences des risques associés à ces politiques et à ces pratiques. Le risque fait l'objet de discussions à l'occasion de chaque réunion régulièrement prévue de notre conseil d'administration, de sorte que les mesures visant à éviter le risque excessif sont surveillées par l'ensemble de notre conseil, y compris les membres du comité de rémunération. Celui-ci en est arrivé à la conclusion que nos politiques et nos pratiques en matière de rémunération n'encouragent pas la prise de risques excessifs ou inappropriés. Pour

obtenir de l'information détaillée additionnelle sur la gestion des risques, veuillez vous reporter à la rubrique « Gestion des risques ». Tel qu'il est expliqué ci-dessus, nos politiques et nos pratiques harmonisent les objectifs de nos membres de la haute direction avec les intérêts à long terme de nos actionnaires, et elles sont équitables à l'interne. En ce qui concerne les montants des primes, ils sont fixés en fonction du rendement global de la Société, ce qui réduit la probabilité qu'une personne prenne des risques excessifs dans le but d'augmenter sa prime. Il n'y a aucune formule d'admissibilité à une prime. Les efforts de la Société pour atteindre des objectifs à long terme sont soutenus par les membres de la haute direction, qui se considèrent comme des employés à long terme; sauf dans de rares cas, aucun de nos membres de la haute direction n'a quitté la Société. En ce qui a trait aux attributions de titres de capitaux propres, tel qu'il est expliqué en détail ci-dessus à la rubrique « Régime de rémunération en actions », toute attribution octroyée à une personne donnée (sauf dans le cadre d'une prime annuelle) est unique ou rare et, de façon générale, une attribution supplémentaire reflète un accroissement des responsabilités. Les attributions ne sont pas effectuées à l'achèvement d'une tâche si le risque pour la Société découlant de cette tâche s'étend sur une période beaucoup plus longue. Les droits aux attributions ne sont généralement acquis qu'après un délai d'au moins cinq ans. Nos administrateurs et nos dirigeants ne sont pas autorisés, pas plus que les autres employés, à acheter des instruments financiers conçus pour couvrir ou compenser une baisse de la valeur marchande de nos titres de capitaux propres octroyés à titre de rémunération, ou qu'ils détiennent autrement. Les avantages qu'ils retireront de ces attributions au fil du temps proviendront d'une création de valeur à long terme, plutôt que de gains à court terme.

Le conseil a examiné les circonstances particulières et les éléments considérés raisonnablement uniques de Fairfax propres à la rémunération qu'elle verse aux membres de la direction (y compris la rémunération peu élevée que le chef de la direction a demandé qu'on lui verse (soit un salaire annuel restreint fixe, sans prime annuelle ni titre de capitaux propres ou autre mesure incitative), le montant global raisonnablement peu élevé de la rémunération des membres de la haute direction, le nombre restreint de membres de la haute direction, la simplicité de notre structure de rémunération (tel qu'il est décrit ci-dessus), l'absence de régime de retraite ainsi que les attributions incitatives non fréquentes à base de titres de capitaux propres), et a décidé que, dans ces circonstances particulières et compte tenu de ces éléments uniques de la rémunération de la direction, un vote consultatif de la part des actionnaires n'était ni utile ni approprié dans le cas de Fairfax.

Rémunération des membres de la haute direction pour 2025

M. Watsa a proposé à notre comité de rémunération la rémunération de nos membres de la haute direction pour 2025. Le comité de rémunération a examiné les propositions de M. Watsa, qui comprenaient une description des réalisations des membres de la haute direction. Le comité de rémunération a évalué et approuvé la rémunération de nos membres de la haute direction. Le détail de la rémunération octroyée à nos membres de la haute direction visés pour 2025 est présenté à la rubrique « Tableau sommaire de la rémunération » ci-dessus.

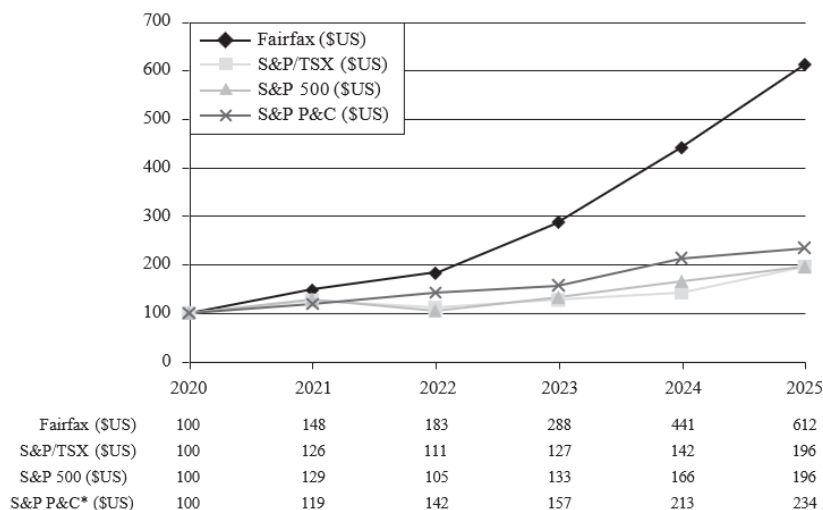
Rémunération du chef de la direction pour 2025

Depuis 2000, M. Watsa accepte que la rémunération totale que lui verse la Société soit constituée uniquement d'un salaire annuel de 600 000 \$ (en plus des avantages courants habituellement prévus pour nos membres de la haute direction), sans prime ni autre participation aux bénéfices, sans participation aux régimes de titres de capitaux propres (autre que le régime d'achat d'actions par retenues salariales des employés) et sans droit à une pension. Simultanément à la modification de nos statuts mentionnée au début de la présente circulaire, M. Watsa a convenu que les arrangements de rémunération avec restrictions susmentionnés demeureront en vigueur jusqu'à la fin de l'année civile 2025. Malgré l'expiration de sa convention d'arrangements de rémunération avec restrictions conclue à la fin de décembre 2025, M. Watsa a indiqué au conseil d'administration qu'il souhaitait poursuivre l'exercice de ses fonctions dans le cadre de ces arrangements de rémunération avec restrictions, et le conseil d'administration a par la suite décidé de maintenir les arrangements. Les arrangements de rémunération de M. Watsa reflètent sa conviction selon laquelle, à titre d'actionnaire contrôlant participant à la gestion de la Société, sa rémunération devrait être étroitement liée à tous les actionnaires. Ce lien étroit est établi au moyen de sa « rémunération » qui va au-delà d'un salaire fixe et qui provient uniquement de sa propriété d'actions. Le comité de rémunération a évalué et approuvé le maintien des arrangements de rémunération décrits ci-dessus de M. Watsa pour 2026, malgré l'expiration du délai contractuel de ces arrangements à la fin de 2025. Compte tenu du salaire annuel fixe de M. Watsa et du fait qu'il continuera de ne pas recevoir de prime ou de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, Fairfax n'a pas adopté de politique de récupération visant le recouvrement d'une prime ou d'une rémunération fondée sur des titres de capitaux propres.

Représentation graphique de la performance

Le graphique qui suit prend pour hypothèse qu'un placement hypothétique de 100 \$ a été effectué le 31 décembre 2020 dans nos actions à droit de vote subalterne et dans les actions ordinaires de l'indice composé de rendement total S&P/TSX, de l'indice S&P 500 et de l'indice S&P Property-Casualty Insurance, respectivement. Il présente les valeurs marchandes à différentes fins d'années, de sorte qu'il n'existe pas nécessairement de corrélation entre les tendances, s'il y a lieu, présentées dans le graphique et la rémunération de nos membres de la haute direction, laquelle est établie de la manière décrite ci-dessus et, comme elle est ainsi décrite, varie peu d'une année à l'autre ou ne représente elle-même aucune tendance.

Valeur cumulative d'un placement de 100 \$ en supposant le réinvestissement des dividendes



* Il n'existe pas d'indice canadien comparable.

Énoncé des pratiques en matière de gouvernance

En 2005, notre conseil d'administration, en collaboration avec des experts externes dont il a retenu les services, a procédé à l'examen de nos pratiques en matière de gouvernance. Dans le cadre de ce processus, et en vue de rendre officielle notre approche relative à la gouvernance, le conseil (i) a approuvé un ensemble de lignes directrices en matière de gouvernance qui comprend un mandat écrit pour le conseil, (ii) a constitué un comité de gouvernance et des mises en candidature et un comité de rémunération (qui s'ajoutent au comité d'audit constitué antérieurement), (iii) a approuvé des règles écrites pour tous ses comités (lesquelles comprennent des descriptions de poste pour le président de chaque comité), (iv) a approuvé un code de conduite et d'éthique applicable à tous nos administrateurs, membres de la haute direction et employés, et (v) a mis en place, en collaboration avec le comité d'audit, une politique relative à la protection des dénonciateurs. Nous avons également adopté une politique contre la corruption et une politique sur l'esclavage moderne, chacune s'appliquant à Fairfax et à toutes nos filiales. Tous ces documents peuvent être consultés sur notre site Web à l'adresse www.fairfax.ca, sous l'onglet « Corporate Governance ».

Les lignes directrices en matière de gouvernance reprennent et améliorent les pratiques et les principes décrits dans les circulaires de sollicitation de procurations par la direction antérieures et qui sont sous-jacents à notre système de gouvernance. Le code de conduite et d'éthique repose sur la première valeur de nos principes directeurs bien ancrés et souvent répétés : « l'honnêteté et l'intégrité sont essentielles dans toutes nos relations et ne seront jamais compromises ».

Nos politiques et pratiques en matière de gouvernance sont examinées régulièrement par notre conseil et par notre comité de gouvernance et des mises en candidature et sont mises à jour lorsque c'est nécessaire ou souhaitable. Nos pratiques en matière de

gouvernance respectent l'ensemble des règles applicables et sont conformes pour l'essentiel à l'ensemble des politiques et des lignes directrices applicables, notamment celles proposées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le texte qui suit présente une description de nos pratiques en matière de gouvernance.

Plusieurs de nos administrateurs sont également administrateurs d'une ou de plusieurs de nos filiales. Le temps qu'ils doivent consacrer à ces conseils n'est pas beaucoup plus important que celui qu'ils doivent consacrer à notre conseil uniquement. Tous les renseignements importants concernant nos filiales sont fournis à nos administrateurs. Ainsi, une fois qu'un administrateur a effectué l'examen et la préparation nécessaires pour agir à titre d'administrateur de Fairfax, il n'est pas nécessaire qu'il effectue un examen et une préparation additionnels importants pour agir à titre d'administrateur de nos filiales.

Administrateurs indépendants

Le conseil a déterminé d'une manière affirmative que, en date de la présente circulaire, tous nos candidats à un poste d'administrateur (sauf Christine McLean, Benjamin Watsa et V. Prem Watsa) sont indépendants, car ils n'ont pas de relation importante avec nous, c'est-à-dire une relation dont le conseil pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance de leur jugement. Pour arriver à cette conclusion, le conseil a tenu compte, notamment, du fait qu'aucune de ces personnes (i) n'est, ou n'a été au cours des trois dernières années, un employé ou un membre de la direction de notre Société ou d'une de nos filiales ni n'a un lien avec un membre de la direction, (ii) n'a de lien avec notre actionnaire contrôlant, (iii) n'est associée à notre auditeur ni n'a un membre de sa famille qui est associé à notre auditeur, (iv) ne reçoit de notre Société une rémunération directe ou indirecte (y compris aux membres de la famille) autre qu'une rémunération au titre de travaux liés au conseil, (v) ne travaille ou n'a travaillé au sein d'une société dont un membre de notre direction était membre du comité de rémunération, ou (vi) n'a une relation importante, commerciale ou autre, avec nous (sauf peut-être à titre d'assuré aux termes d'une police d'assurance émise selon des modalités commerciales habituelles), nos filiales ou notre actionnaire contrôlant. Par conséquent, tous nos candidats à un poste d'administrateur sont indépendants, à l'exception de V. Prem Watsa, président de notre conseil et chef de notre direction, et de ses deux enfants, Christine McLean et de Benjamin Watsa. Les actionnaires, ou toute autre personne, peuvent contacter nos administrateurs qui ne font pas partie de la direction en transmettant leurs questions par écrit à notre secrétaire général ou, dans une enveloppe marquée « Personnel et confidentiel », à notre administrateur principal, au 95 Wellington Street West, Suite 800, Toronto, Canada M5J 2N7.

Nos administrateurs ont l'obligation constante d'informer le conseil de tout changement important dans leur situation ou leurs relations qui pourrait influencer la position du conseil quant à leur indépendance et, de ce fait, selon la nature du changement, un administrateur peut être invité à démissionner.

Administrateur principal et fonctionnement indépendant du conseil

Le président de notre conseil est également chef de notre direction et notre actionnaire contrôlant. Par conséquent, le conseil a nommé R. William McFarland à titre d'administrateur principal de Fairfax. L'administrateur principal doit veiller au fonctionnement indépendant du conseil, notamment en établissant, en collaboration avec le chef de la direction, l'ordre du jour de chaque réunion du conseil, en agissant à titre de porte-parole des administrateurs indépendants dans leurs communications avec le président du conseil et en présidant les réunions des administrateurs indépendants.

L'ordre du jour de chaque réunion du conseil (et de chaque réunion de comité à laquelle des membres de la direction ont été invités) offre aux administrateurs indépendants une occasion de se réunir séparément et les administrateurs indépendants tirent profit de cette occasion régulièrement. En 2025, nos administrateurs indépendants ont tenu trois réunions à huis clos. Tous les comités sont composés uniquement d'administrateurs indépendants.

Lignes directrices en matière de gouvernance (y compris le mandat du conseil)

Nos lignes directrices en matière de gouvernance, qui comprennent le mandat de notre conseil, présentent les principes généraux en matière de gouvernance qui s'appliquent à notre Société. Ces lignes directrices comprennent (i) des descriptions de poste pour le président du conseil, l'administrateur principal et le chef de la direction, (ii) le pouvoir exclusif du conseil et de chaque comité de retenir, à nos frais, les services de conseillers externes dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, notamment pour fixer les honoraires et les autres modalités de maintien en poste, (iii) un mécanisme permettant aux actionnaires et à d'autres personnes de communiquer avec nous, (iv) les exigences d'actionnariat pour les administrateurs, (v) les obligations des administrateurs relativement à la préparation des réunions et à leur présence à celles-ci, (vi) l'imputabilité du chef de la direction à l'égard du conseil relativement à la

mise en place et à l'application de nos principes directeurs et objectifs généraux approuvés par le conseil et (vii) l'adoption par le conseil et la mise en application par lui du code de conduite et d'éthique, qui s'applique à tous nos administrateurs, dirigeants et employés.

Dans nos lignes directrices en matière de gouvernance, le conseil a explicitement pris en charge la responsabilité de diriger et de superviser la direction de nos activités et de nos affaires. Le mandat du conseil stipule que :

La tâche principale des administrateurs est d'agir de bonne foi et de faire preuve de leur jugement professionnel à l'égard de ce qu'ils croient raisonnablement être dans l'intérêt de Fairfax. Dans l'exercice de ses fonctions, le conseil est notamment chargé de ce qui suit :

- nommer le chef de la direction et les autres dirigeants de la Société;
- sur une base régulière, s'assurer de l'intégrité du chef de la direction et des autres membres de la haute direction et s'assurer que ces personnes créent une culture d'intégrité dans l'ensemble de Fairfax;
- superviser et évaluer le rendement du chef de la direction et des autres membres de la haute direction par rapport aux principes directeurs et objectifs généraux approuvés;
- planifier la relève;
- approuver, sur une base annuelle, les principes directeurs et les objectifs généraux de Fairfax;
- s'assurer que Fairfax poursuit une direction stratégique réfléchie conforme aux principes directeurs et aux objectifs généraux approuvés;
- examiner les résultats d'exploitation et les résultats financiers par rapport aux objectifs généraux établis;
- approuver un régime fiscal annuel;
- s'assurer de comprendre les risques principaux liés aux activités de Fairfax et veiller à la mise en œuvre de systèmes appropriés pour gérer ces risques;
- s'assurer que la portée et le contenu des documents et des renseignements fournis par Fairfax au conseil et à ses comités sont suffisants et que ces documents et renseignements sont fournis en temps opportun afin de permettre au conseil et à ses comités de remplir leurs devoirs et obligations;
- examiner et approuver les états financiers intermédiaires et annuels de Fairfax et les rapports de gestion connexes, la notice annuelle, le rapport annuel et la circulaire de sollicitation de procurations par la direction;
- approuver les acquisitions et désinvestissements importants;
- confirmer l'intégrité des systèmes de contrôle internes et d'information de gestion de Fairfax;
- approuver les émissions et rachats de titres par Fairfax;
- déclarer des dividendes;
- approuver les candidatures à des postes d'administrateur;
- approuver les règles des comités du conseil ainsi que la nomination des administrateurs aux comités du conseil et la nomination des présidents de ces comités;
- adopter une politique de communication pour Fairfax (notamment s'assurer de l'intégrité de l'information communiquée aux actionnaires et de la communication en temps opportun de cette information, ainsi que de la mise en œuvre de mécanismes adéquats pour obtenir le point de vue des actionnaires).

Notre conseil a délégué à la direction la responsabilité de la gestion de nos activités quotidiennes, notamment en ce qui concerne toutes les questions qui ne sont pas attribuées expressément au conseil ou à un comité du conseil.

Comité d'audit

Les membres de notre comité d'audit sont R. William McFarland (président), Robert Gunn, Timothy Price et Lauren Templeton. Ils sont tous indépendants et compétents en matière financière. M. McFarland est un comptable professionnel agréé ainsi qu'un ancien associé et chef de la direction de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (Canada). En outre, il a une grande expérience en matière d'audit, ayant précédemment dirigé la division d'audit pour la région du Grand Toronto de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (Canada). Dans le cadre de ses emplois précédents, M. McFarland a acquis une grande expérience dans la communication des états financiers à fournir. M. Gunn possède une solide expérience dans la communication des états financiers à fournir grâce à ses expériences de travail antérieures, notamment à titre de chef de la direction et de chef de l'exploitation de Royal & SunAlliance, société d'assurance diversifiée. Il possède également de l'expérience à titre de membre du comité d'audit et d'administrateur d'un certain nombre de sociétés ouvertes, notamment à titre de président d'un comité d'audit. M. Price possède plus de 30 ans d'expérience à titre de cadre au sein du groupe de sociétés Brookfield, et il a été auparavant président du conseil de The Edper Group Limited et de Hees International Bancorp Inc. Il a été administrateur de La Société Canadian Tire ainsi que membre du comité d'audit et administrateur de la Banque HSBC Canada. M^{me} Templeton a acquis une expérience considérable en matière d'états financiers et de principes comptables grâce à son travail à titre de conseillère en placements et de membre du comité d'audit, du comité des placements ou du conseil consultatif des finances de diverses institutions. Pour obtenir plus de renseignements concernant MM. McFarland, Gunn et Price et M^{me} Templeton, veuillez consulter les renseignements ci-dessus figurant à la rubrique « Élection des administrateurs ».

Nos lignes directrices en matière de gouvernance interdisent à un membre du comité d'audit de siéger aux comités d'audit de plus de deux autres sociétés ouvertes (exception faite de nos filiales), à moins d'avoir obtenu l'approbation préalable du conseil, qui doit déterminer que cette situation ne limiterait pas la capacité de l'administrateur à siéger d'une manière efficace au comité d'audit.

Les responsabilités du comité d'audit comprennent (i) la recommandation au conseil de l'auditeur devant être désigné pour approbation par les actionnaires, (ii) l'approbation de la rémunération de l'auditeur, (iii) la supervision du travail de l'auditeur et de la direction relativement à la préparation des états financiers et des questions relatives à l'audit, à la communication régulière avec l'auditeur et la direction à cet égard, (iv) la responsabilité de s'assurer que des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion adéquats sont en place, (v) l'examen de l'information financière annuelle et intermédiaire, notamment le rapport de gestion, avant qu'elle ne soit publiée et (vi) l'examen des conclusions annuelles et intermédiaires à l'égard de l'efficacité de nos contrôles et de nos procédures de communication de l'information et de nos contrôles et procédures internes. Les règles de notre comité d'audit peuvent être consultées sur notre site Web (www.fairfax.ca), ou dans notre notice annuelle à la rubrique « Comité d'audit », qui est disponible sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca). Notre notice annuelle contient également des renseignements relativement aux honoraires versés à nos auditeurs externes pour les services qu'ils nous ont rendus au cours des deux derniers exercices.

Pour s'assurer de l'indépendance de nos auditeurs externes, le comité d'audit a adopté une politique d'examen et d'approbation des honoraires des auditeurs, selon laquelle, notamment, le comité d'audit doit approuver tous les services d'audit et les services non liés à l'audit qui ont été rendus par les auditeurs, et le chef des services financiers, et les auditeurs doivent faire rapport trimestriellement au comité d'audit sur l'état des projets précédemment préapprouvés.

Comité de rémunération

Les membres de notre comité de rémunération sont Robert Gunn (président), David Johnston et Timothy Price. Tous sont indépendants et possèdent des compétences financières et l'expérience nécessaires pour prendre des décisions concernant le caractère approprié de nos politiques et de nos pratiques de rémunération. M. Gunn est un ancien membre de la haute direction de Royal & SunAlliance plc, où il a occupé le poste de chef de la direction ainsi que plusieurs autres postes de haute direction dans le cadre desquels il était directement responsable des questions touchant la rémunération des membres de la haute direction. Il a également acquis de l'expérience en rémunération des membres de la haute direction en tant que membre du conseil d'administration d'un certain nombre de sociétés ouvertes. M. Gunn participe aux activités de gestion du risque de notre comité d'audit et de notre comité de rémunération, qui sont interreliées. M. Johnston possède de l'expérience en matière de rémunération de la haute direction qu'il a acquise à la fois en tant que membre de conseils d'administration et grâce aux postes de gestion et de direction qu'il a occupés en milieu universitaire et au gouvernement. M. Price a de l'expérience en matière de rémunération des membres de la haute direction acquise dans le cadre de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil et dans d'autres postes au sein de la haute direction du groupe de sociétés Brookfield durant plus de 30 ans. Pour un complément d'information concernant MM. Gunn, Johnston et Price, veuillez vous reporter à

la rubrique « Élection des administrateurs ». Étant donné que M. Johnston ne se représentera pas à l'élection à l'assemblée, il démissionnera du comité de rémunération à la suite de l'assemblée, et un nouveau membre sera nommé.

Les responsabilités du comité de rémunération comprennent la fixation de la rémunération des administrateurs et l'approbation de la rémunération du chef de la direction et des autres membres de la haute direction. Pour fixer la rémunération des administrateurs, le comité de rémunération examine l'investissement en temps, les responsabilités et les risques liés au fait d'être un administrateur, de même que la rémunération versée par des sociétés semblables à la nôtre. En ce qui concerne l'approbation de la rémunération du chef de la direction et des autres membres de la haute direction, les facteurs importants pour évaluer le rendement sont nos principes directeurs et les objectifs généraux, tel qu'il est décrit plus en détail ci-dessus à la rubrique « Analyse de la rémunération ».

Comité de gouvernance et des mises en candidature

Les membres de notre comité de gouvernance et des mises en candidature sont William Weldon (président), Robert Gunn, Karen Jurjevich et Timothy Price, qui sont tous indépendants. Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé de notre approche générale en matière de gouvernance. Chaque année, il formule des recommandations au conseil à l'égard des candidats à un poste d'administrateur et recommande les administrateurs qui, selon lui, ont les compétences appropriées pour être nommés à titre de membre des comités du conseil et à titre de président de chaque comité. Le comité de gouvernance et des mises en candidature est également chargé d'évaluer chaque année le rendement et l'efficacité du conseil, de chacun de ses comités et de chacun de ses administrateurs et d'en rendre compte au conseil. Dans le cadre de cette évaluation, le comité de gouvernance et des mises en candidature tient compte des lignes directrices en matière de gouvernance, des règles des comités applicables et des descriptions de poste ainsi que des contributions individuelles qui sont attendues des membres. Le comité de gouvernance et des mises en candidature surveille également la manière dont évolue le domaine de la gouvernance et recommande les modifications qu'il considère comme appropriées.

Responsabilité environnementale et responsabilité sociale de l'entreprise

Le conseil est chargé de superviser notre manière d'aborder les questions de responsabilité environnementale et de responsabilité sociale et les risques connexes. La direction de Fairfax, en collaboration avec la direction de nos sociétés en exploitation, est fortement engagée sur le plan de la gérance environnementale, de la responsabilité sociale et de la saine gouvernance. Fairfax a officiellement établi six piliers liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), soit la supervision des enjeux ESG, les initiatives sociales, la gouvernance, le risque lié aux changements climatiques, la cybersécurité et les investissements. Chacun de nos six piliers fait l'objet d'une supervision directe par la haute direction de Fairfax et d'une supervision ultime du conseil. La direction fait un compte rendu sur les enjeux ESG au conseil au moins tous les trimestres. Dans ce contexte, le conseil est chargé de superviser la mise en place de politiques visant notamment : (i) la gestion des risques liés au développement durable; (ii) le respect des lois applicables aux enjeux environnementaux; et (iii) l'obligation, pour nos dirigeants et autres membres du personnel, de se conformer aux politiques et aux procédures applicables concernant l'environnement, le développement durable et le respect des lois environnementales, et de signaler tout manquement à ces politiques et procédures. Enfin, le conseil a la responsabilité ultime de superviser la direction dans sa préparation de notre rapport annuel sur le rendement relativement aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de notre rapport sur l'esclavage moderne, lesquels peuvent tous deux être consultés sur notre site Web (www.fairfax.ca).

Choix des administrateurs et diversité

Nous recherchons, pour occuper des postes d'administrateur, des personnes engagées qui possèdent un haut niveau d'intégrité, un jugement commercial et pratique sain, une croyance en la culture particulière de la Société et des affinités avec celle-ci, et qui ont à cœur nos intérêts à long terme et ceux de nos actionnaires. Conscient de cet objectif, le conseil établit chaque année les compétences et les habiletés que le conseil dans son ensemble devrait posséder (en tenant compte de la nature de nos activités et des compétences et habiletés que possède chacun des administrateurs en poste). Le conseil effectue cet exercice en temps opportun, de manière à permettre au comité de gouvernance et des mises en candidature d'en tenir compte dans le choix des candidats à un poste d'administrateur qu'il recommande au conseil. Dans le cadre de ces recommandations, le comité de gouvernance et des mises en candidature tient également compte de l'ensemble des compétences et des habiletés du nouveau candidat, des exigences en matière d'indépendance et de tout savoir-faire particulier recherché.

Nous avons constaté que la combinaison de qualités que nous recherchons chez nos administrateurs et nos membres de la haute direction limite considérablement le nombre de candidats qualifiés, tout comme l'expérience qui nous enseigne qu'un administrateur ou un membre de la haute direction doit être une personne que nous connaissons depuis suffisamment longtemps pour être certains de notre compatibilité mutuelle. Compte tenu de ces paramètres contraignants, l'atteinte d'une diversité sur le plan de la race, de l'ethnicité, du genre, de l'origine nationale, de l'orientation sexuelle, des aptitudes ou d'autres catégories similaires n'a généralement pas constitué un facteur important dans notre choix d'administrateurs ou de membres de la haute direction. Nous n'avons pas de politique officielle en matière de diversité, notamment de diversité de genre, au sein de notre conseil ou de la haute direction, ou encore en matière de désignation ou de nomination de femmes à des postes d'administrateur, et nous n'avons pas de pourcentages ni de cibles fixes quant à ces critères de sélection. Malgré l'absence de telles politiques officielles, grâce à M. Watsa et à sa participation à la fondation du Canadian Council of Business Leaders Against Anti-Black Systemic Racism, organisation dont il est ensuite devenu membre, nous nous sommes joints, en 2020, en tant que membres fondateurs, à l'Initiative BlackNorth. Par notre engagement, nous avons reconnu l'existence du racisme systémique contre les personnes noires et le besoin de créer des occasions au sein de notre entreprise pour ces personnes. Nous nous sommes par conséquent engagés à nommer une personne noire au sein de notre conseil et nous poursuivons activement nos efforts pour trouver une telle personne qui possède les compétences dont il est question ci-dessus.

À l'heure actuelle, le conseil compte quatre femmes (33 %), et deux des onze membres de la haute direction (18 %) sont des femmes.

À l'heure actuelle, le conseil compte trois administrateurs (25 %) qui sont des membres de minorités visibles, et deux des onze membres de la haute direction (18 %) sont des membres de minorités visibles.

À l'heure actuelle, le conseil ne compte aucun (0 %) membre qui est un Autochtone ou qui est une personne ayant une incapacité, et aucun membre de la haute direction (0 %) n'est un Autochtone ou une personne ayant une incapacité.

Orientation et formation continue des administrateurs

Chaque nouvel administrateur bénéficie d'une orientation complète présentée par notre président du conseil, laquelle comprend un survol du rôle du conseil, des comités du conseil et de chaque membre, de la nature et de l'exploitation de notre entreprise, de même que de la contribution et de l'investissement en temps attendus de la part des nouveaux administrateurs. Cette orientation inclura la possibilité de rencontrer les membres de notre haute direction ainsi que de visiter nos installations. L'administrateur principal rencontrera également chaque nouvel administrateur pour le mettre au courant de la gestion et du fonctionnement indépendant du conseil. Nos administrateurs sont invités à poser des questions à tout moment à un membre de la direction ou à un administrateur du groupe Fairfax.

Le conseil est chargé d'examiner à l'occasion la formation continue adéquate pour les administrateurs, qui peut comprendre des présentations effectuées par la direction, des visites d'établissements et des présentations effectuées par des experts du secteur. On attend de chaque administrateur qu'il conserve le niveau d'expertise nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités à titre d'administrateur et, comme il est précisé plus en détail ci-après, il fait l'objet d'une évaluation annuelle.

Évaluation du rendement du conseil

Chaque année, un processus d'évaluation confidentiel est effectué pour évaluer l'efficacité globale du conseil, de chacun des administrateurs et de chacun des comités. Dans le cadre de ce processus, chaque administrateur remplit un questionnaire relatif à l'efficacité du conseil et un formulaire d'auto-évaluation confidentielle à l'intention de l'administrateur. Le questionnaire relatif à l'efficacité du conseil porte sur les responsabilités, les activités et l'efficacité du conseil. Le formulaire d'auto-évaluation à l'intention de l'administrateur demande aux administrateurs d'évaluer leur participation et leur contribution au conseil et à ses comités ainsi que leurs objectifs en tant qu'administrateur de notre Société. Le président du comité de gouvernance et des mises en candidature compile les résultats du questionnaire et, à la demande d'un administrateur, rencontre celui-ci pour discuter des évaluations (ou, au besoin, pour traiter d'une question précise), puis fait rapport des résultats d'évaluation au comité de gouvernance et des mises en candidature et au conseil.

Éthique commerciale

Le conseil a approuvé un code de conduite et d'éthique qui s'appuie sur la première valeur de nos principes directeurs, selon laquelle « l'honnêteté et l'intégrité sont essentielles dans toutes nos relations et ne seront jamais compromises ». Le conseil a la responsabilité de veiller à ce que ce code soit respecté et, par conséquent, il a, en collaboration avec le comité d'audit, mis en place une politique relative à la protection des dénonciateurs aux termes de laquelle les violations du code peuvent être signalées de façon confidentielle et anonyme et sans risque de représailles. Le conseil a également approuvé une politique en matière de communication d'information au public, laquelle s'applique à tous les administrateurs et employés de la Société et aux personnes qui sont autorisées à parler en notre nom.

Le code stipule entre autres que chaque administrateur, dirigeant et employé de Fairfax doit scrupuleusement s'efforcer d'éviter tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou présumé et toujours se demander s'il y a un risque de conflits d'intérêts. Si une opération ou relation importante pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts survient, la personne doit immédiatement en faire part par écrit au président du comité d'audit et s'abstenir de prendre quelque mesure que ce soit tant et aussi longtemps que celle-ci n'a pas été approuvée par le comité d'audit. Le comité de gouvernance et des mises en candidature examine également tous les projets d'opérations importantes avec une personne reliée visant un administrateur, un membre de la haute direction ou un actionnaire contrôlant.

Durée des mandats

Nous n'imposons pas de limites quant au nombre de mandats que nos administrateurs peuvent exercer, étant d'avis que la limitation des mandats constitue un mécanisme arbitraire de destitution d'administrateurs qui peut avoir pour résultat d'obliger des administrateurs de grande valeur et très expérimentés à quitter le conseil, et que le processus de mises en candidature et de vote ne permettra d'élire que des administrateurs qui sont en mesure d'apporter une contribution significative au conseil.

Planification de la relève

Le texte ci-après décrit le processus de planification de la relève que le conseil d'administration a mis en place. Tous les membres du conseil connaissent personnellement les personnes qui composent la haute direction, en raison des contacts que les membres de la haute direction ont, dans le cours normal de leurs fonctions, avec les membres du conseil ainsi que de la participation des membres de la haute direction comme invités aux réunions du conseil, et en raison des discussions, des communications et des réunions qui ont lieu conformément à nos politiques et pratiques selon lesquelles tout administrateur est libre de communiquer à tout moment avec un membre de la direction. Le conseil connaît bien également les membres de la haute direction, étant donné qu'il approuve les objectifs collectifs annuels obtenus du siège social et examine les résultats, et que le comité de rémunération examine les réalisations des membres de la haute direction au cours de chaque année dans le cadre de l'établissement du niveau des primes qui se rapporte à la haute direction (bien que, comme il est susmentionné, M. Watsa ait renoncé depuis l'an 2000 à toute rémunération sous forme de prime, d'incitatif fondé sur des titres de capitaux propres ou de droits à pension). La connaissance du conseil des personnes qui composent la haute direction est facilitée par le nombre relativement peu élevé de personnes qui en font partie et le très faible taux de roulement parmi les membres du conseil et tout particulièrement parmi les membres de la haute direction.

Par conséquent, les membres du conseil ont une bonne connaissance des discussions sur la planification de la relève, qui ont lieu au moins une fois l'an, et auxquelles ils prennent part avec M. Watsa, en sa qualité de chef de la direction et d'actionnaire majoritaire, et de toute autre discussion ou délibération sur le sujet (par exemple, des discussions informelles initiées par tout membre du conseil ou des discussions avec les administrateurs indépendants (tous les administrateurs actuels, sauf Christine McLean, Benjamin Watsa et Prem Watsa) qui ont lieu pendant les réunions à huis clos où se réunissent les administrateurs indépendants et qui sont à l'ordre du jour de toutes les réunions régulièrement prévues du conseil).

Gestion des risques

Les principaux objectifs de notre gestion des risques sont de s'assurer que les résultats des activités comportant des éléments de risque sont conformes à nos objectifs et à notre tolérance au risque, tout en maintenant un équilibre approprié entre les risques et les avantages et en protégeant notre bilan consolidé contre des événements qui pourraient compromettre considérablement notre solidité financière. Notre exposition à des pertes potentielles provenant de nos activités d'assurance et de réassurance et de nos activités de placement se rapporte principalement au risque de souscription (qui tient compte nécessairement des préoccupations liées aux changements climatiques), au risque de crédit, au risque de liquidité et aux divers risques de marché. Pour équilibrer les risques et les avantages,

la Société doit repérer les risques de façon appropriée et mettre sa tolérance au risque en adéquation avec sa stratégie d'entreprise, diversifier les risques, les tarifier adéquatement, les atténuer par des contrôles préventifs et les transférer à des tiers.

Pour atteindre nos objectifs de gestion des risques, nous avons recours à un système à deux volets, soit des processus et des procédures de gestion des risques approfondis mis en œuvre dans nos principales filiales en exploitation et dans notre filiale de gestion de placement combinés à l'analyse du regroupement et de l'accumulation des risques à l'échelle de l'entreprise au niveau de la société de portefeuille. De plus, même si nous et nos filiales avons nommé des chefs de la gestion des risques, nous considérons chaque chef de la direction comme le chef de la gestion des risques de sa société : chaque chef de la direction est la personne ultimement responsable de la gestion des risques de sa société et de ses filiales.

Notre chef de la gestion des risques désigné fait état des préoccupations liées aux risques au comité de direction et fournit un rapport trimestriel au conseil d'administration sur l'exposition aux principaux risques. Notre direction, en consultation avec le chef de la gestion des risques désigné, approuve certaines politiques relatives à la gestion des risques globale ainsi que les politiques traitant de domaines précis, comme les placements, la souscription, le risque de catastrophe et la réassurance. Le comité des placements approuve les politiques portant sur la gestion du risque de marché (notamment le risque de change, le risque de taux d'intérêt et autre risque de prix) et l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés, et il effectue une surveillance pour s'assurer de la conformité avec les directives et les exigences réglementaires pertinentes. Une discussion portant sur les risques d'affaires (les facteurs de risque et la gestion de ces risques) est à l'ordre du jour de chaque réunion régulièrement prévue du conseil.

Sollicitation de procurations

La procuration ci-jointe est sollicitée par notre direction afin d'être utilisée à l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 16 avril 2026 et à toute reprise de celle-ci, en cas d'ajournement ou de report. Nous prendrons en charge les frais de sollicitation de procurations. Nous rembourserons les courtiers, les dépositaires, les prête-noms et autres fiduciaires pour les frais qu'ils auront raisonnablement engagés dans la transmission des documents de procuration aux propriétaires véritables des actions. En plus d'effectuer la sollicitation par la poste, certains membres de notre direction et certains de nos employés peuvent solliciter des procurations en personne ou par l'intermédiaire de moyens de télécommunication. Ces personnes ne recevront aucune rémunération à cet égard en sus de leur salaire habituel.

Dispositions relatives aux procurations

Un formulaire de procuration dûment signé et remis à notre agent des transferts, soit Société de fiducie Computershare du Canada (« Computershare »), à l'attention de : Proxy Department, 320 Bay Street, 14th Floor, Toronto (Ontario) Canada M5H 4A6 (si le formulaire est envoyé par la poste ou remis en mains propres), au 416-263-9524 ou au 1-866-249-7775 (si le formulaire est transmis par télécopieur); par téléphone au 1-866-732-VOTE (8683); ou en ligne à l'adresse : www.investorvote.com, avant 17 h (heure de Toronto) le 14 avril 2026 (ou en cas d'ajournement ou de report, l'avant-dernier jour ouvrable avant la reprise de l'assemblée) pourra être utilisé pour voter « en faveur » ou « contre » ou s'abstenir de voter, selon le cas, à l'assemblée et, si un choix est précisé à l'égard d'une question qui doit être soumise à l'assemblée, il sera utilisé pour voter « en faveur » ou « contre » ou s'abstenir de voter conformément aux instructions qui y sont données. En l'absence d'instructions à cet effet, les droits de vote rattachés aux actions visées par la procuration seront exercés à l'égard de l'élection des administrateurs, de la nomination d'un auditeur et de la proposition des actionnaires de la façon décrite ci-dessus.

Le formulaire de procuration ci-joint confère un pouvoir discrétionnaire aux personnes qui y sont nommées à l'égard des modifications apportées aux questions soumises dans l'avis de convocation à l'assemblée et à l'égard d'autres questions pouvant être dûment soumises à l'assemblée. À la date de la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction, notre direction n'est au courant d'aucune modification ni d'aucune autre question de ce genre.

Les personnes dont le nom figure dans le formulaire de procuration ci-joint sont deux de nos dirigeants. **Si vous désirez nommer une autre personne pour vous représenter à l'assemblée, vous pouvez le faire en inscrivant le nom de cette autre personne dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire de procuration ci-joint ou en remplissant un autre formulaire de procuration.** Cette autre personne n'est pas tenue d'être un actionnaire. Si vous souhaitez désigner une autre personne ou société comme votre fondé de pouvoir pour vous représenter à l'assemblée virtuelle, vous **DEVEZ** compléter l'étape supplémentaire consistant à inscrire ce fondé de pouvoir auprès de Computershare **après** avoir soumis votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote, selon le cas. Pour inscrire un fondé de pouvoir, les actionnaires **DOIVENT** visiter le site <http://www.computershare.com/FairfaxFinancial> avant 17 h

(heure de Toronto) le 14 avril 2026 et fournir à Computershare les coordonnées de leur fondé de pouvoir, afin que Computershare puisse lui envoyer un nom d'utilisateur par courriel. Si un fondé de pouvoir dûment désigné n'est pas inscrit auprès de Computershare, il ne recevra pas de nom d'utilisateur pour participer à l'assemblée virtuelle. Sans nom d'utilisateur, les fondés de pouvoir ne peuvent pas voter à l'assemblée virtuelle et ne peuvent y assister qu'à titre d'invités.

En vertu des lois applicables, seuls les porteurs inscrits de nos actions à droit de vote subalterne et de nos actions à droit de vote multiple, ou les personnes qu'ils désignent comme leurs fondés de pouvoir, sont autorisés à voter à l'assemblée. Toutefois, dans de nombreux cas, les actions à droit de vote subalterne de la Société dont un porteur (un « porteur non inscrit ») a la propriété véritable sont inscrites :

- a) soit au nom d'un intermédiaire avec lequel le porteur non inscrit fait affaire à l'égard des actions, par exemple les banques, les sociétés de fiducie, les courtiers en valeurs, les fiduciaires ou les administrateurs de REER, de FERR, de REEE autogérés et de régimes similaires;
- b) soit au nom d'un dépositaire (comme Services de dépôt et de compensation CDS inc. ou The Depository Trust Company).

Conformément aux lois canadiennes en valeurs mobilières, nous envoyons des exemplaires de l'avis de convocation à l'assemblée, de la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction, du formulaire de procuration et du rapport annuel 2025 (qui comprend le rapport de gestion) (collectivement, les « documents relatifs à l'assemblée ») aux dépositaires et aux intermédiaires en vue de leur distribution aux porteurs non inscrits.

Les intermédiaires sont tenus d'envoyer les documents relatifs à l'assemblée aux porteurs non inscrits, à moins que ceux-ci n'aient renoncé au droit de les recevoir. Les intermédiaires feront très souvent appel à des entreprises de services pour la distribution des documents relatifs à l'assemblée aux porteurs non inscrits. Les porteurs non inscrits qui n'ont pas renoncé au droit de recevoir les documents relatifs à l'assemblée recevront l'un des documents suivants :

- A. une procuration déjà signée par l'intermédiaire (habituellement au moyen d'un fac-similé de signature estampillée) qui ne fait qu'indiquer le nombre d'actions dont le porteur non inscrit à la propriété véritable, mais qui n'est pas autrement remplie. Le porteur non inscrit n'a pas besoin de signer ce formulaire de procuration. Dans ce cas, le porteur non inscrit qui souhaite nommer un fondé de pouvoir devrait remplir le formulaire de procuration en bonne et due forme et le remettre de la manière décrite ci-dessus;
- B. le plus souvent, entre autres documents relatifs à l'assemblée, un formulaire d'instructions de vote qui doit être rempli, signé et remis par le porteur non inscrit conformément aux instructions qui y figurent (qui peuvent, dans certains cas, autoriser le porteur à remplir le formulaire d'instructions de vote par téléphone ou en ligne).

Le but de ce processus est de permettre aux porteurs non inscrits de donner leurs instructions quant à l'exercice des droits de vote afférents aux actions dont ils ont la propriété véritable. Le porteur non inscrit qui reçoit un formulaire de procuration ou d'instructions de vote et qui souhaite assister à l'assemblée et y voter en personne ou en ligne par l'intermédiaire de la plateforme de webémission en direct (ou qui souhaite désigner une autre personne pour assister à l'assemblée et y voter en son nom en personne ou en ligne par l'intermédiaire de la plateforme de webémission en direct), devra biffer le nom des personnes nommées dans la procuration et inscrire son nom (ou le nom de cette autre personne) dans l'espace prévu à cette fin ou, dans le cas d'un formulaire d'instructions de vote, il devra suivre les instructions correspondantes figurant sur ce formulaire. **Dans chaque cas, les porteurs non inscrits doivent porter une attention particulière aux instructions fournies par leurs intermédiaires et leurs entreprises de services.** Si vous êtes un porteur non inscrit et que vous souhaitez vous désigner vous-même ou désigner une autre personne pour assister et voter à l'assemblée virtuelle, vous **DEVEZ** compléter l'étape supplémentaire consistant à vous inscrire ou à inscrire ce fondé de pouvoir auprès de Computershare **après** avoir soumis votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote, selon le cas. Pour s'inscrire ou inscrire un fondé de pouvoir, les porteurs non inscrits **DOIVENT** visiter le site <http://www.computershare.com/FairfaxFinancial> d'ici 17 h (heure de Toronto) le 14 avril 2026 et fournir à Computershare leurs coordonnées ou celles de leur fondé de pouvoir, afin que Computershare puisse leur envoyer ou envoyer à leur fondé de pouvoir un nom d'utilisateur par courriel. Si un actionnaire non inscrit ou un fondé de pouvoir dûment nommé n'est pas inscrit auprès de Computershare, il ne recevra pas de nom d'utilisateur pour participer à l'assemblée virtuelle. Sans nom d'utilisateur, le porteur non inscrit ou son fondé de pouvoir ne peuvent pas voter à l'assemblée virtuelle et ne peuvent y assister qu'à titre d'invités.

Si vous êtes un porteur non inscrit aux États-Unis et que vous souhaitez assister et voter à l'assemblée virtuelle, vous devez d'abord obtenir un formulaire de procuration légal et valide de votre courtier, de votre banque ou d'un autre mandataire, puis vous inscrire à l'avance pour assister à l'assemblée virtuelle. Suivez les instructions de votre courtier ou de votre banque figurant dans ces documents relatifs à l'assemblée, ou communiquez avec votre courtier ou votre banque pour demander un formulaire de procuration légal. Une fois que vous aurez obtenu un formulaire de procuration légal et valide de votre courtier, de votre banque ou d'un autre mandataire, pour pouvoir ensuite vous inscrire à l'assemblée virtuelle, vous devez soumettre un exemplaire de votre formulaire de procuration légal à Computershare. Les demandes d'inscription doivent être adressées à Computershare, 320 Bay Street, 14th Floor, Toronto (Ontario) Canada M5H 4A6 ou par courriel à uslegalproxy@computershare.com. Les demandes d'inscription doivent porter la mention « Procuration légale » et être reçues au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 14 avril 2026. Vous devez également inscrire votre fondé de pouvoir à <http://www.computershare.com/FairfaxFinancial> d'ici le 14 avril 2026 et fournir à Computershare les coordonnées de votre fondé de pouvoir afin que Computershare puisse lui fournir un nom d'utilisateur par courriel. Si un fondé de pouvoir dûment nommé n'est pas inscrit auprès de Computershare, il ne recevra pas de nom d'utilisateur pour participer à l'assemblée virtuelle. Sans nom d'utilisateur, les fondés de pouvoir ne peuvent pas voter à l'assemblée virtuelle et ne peuvent y assister qu'à titre d'invités.

Si vous êtes un porteur inscrit et que vous souhaitez révoquer votre procuration, vous pouvez le faire : (i) en votant pendant l'assemblée en soumettant un bulletin de vote en ligne par l'intermédiaire de la plateforme de webémission en direct; (ii) en remplissant et en signant une procuration portant une date ultérieure et en la déposant conformément aux instructions qui figurent sur le formulaire de procuration avant 17 h (heure de Toronto) le 14 avril 2026 (ou, dans le cas d'ajournement ou de report, l'avant-dernier jour ouvrable avant la reprise de l'assemblée); (iii) au moyen d'un document que vous aurez signé ou qui aura été signé par votre mandataire autorisé par écrit ou, si vous êtes une société par actions, le document devra porter le sceau de votre société ou être signé par un membre de la direction ou un mandataire dûment autorisé, et déposé auprès du président ou du secrétaire de l'assemblée le jour de l'assemblée (ou de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report); ou (iv) de toute autre manière permise par la loi.

Si vous êtes un porteur non inscrit, vous pouvez à tout moment révoquer le formulaire d'instructions de vote ou annuler la renonciation au droit de recevoir les documents relatifs à l'assemblée et au droit de vote transmis à un intermédiaire au moyen d'un avis écrit envoyé à celui-ci; toutefois, l'intermédiaire n'est pas tenu de donner suite à la révocation d'un formulaire d'instructions de vote ou à l'annulation de la renonciation au droit de recevoir les documents relatifs à l'assemblée et au droit de vote qui lui est parvenu moins de sept jours avant l'assemblée.

Assister et participer à l'assemblée en personne

L'assemblée en personne aura lieu le jeudi 16 avril 2026 à 9 h 30 (heure de Toronto) au Roy Thomson Hall, 60 Simcoe Street, à Toronto, au Canada. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment autorisés peuvent assister, poser des questions et voter à l'assemblée. Vous n'avez pas besoin de remplir ou de retourner votre formulaire de procuration si vous prévoyez assister à l'assemblée et y voter en personne. Les porteurs non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés eux-mêmes comme fondés de pouvoir et les invités peuvent assister à l'assemblée et y poser des questions, mais ils n'auront pas le droit de voter.

Assister et participer à l'assemblée virtuelle

L'assemblée virtuelle aura lieu le jeudi 16 avril 2026 à 9 h 30 (heure de Toronto) à <https://meetings.lumiconnect.com/400-437-375-363>. Les actionnaires et les fondés de pouvoir dûment nommés qui se connectent à l'assemblée virtuelle pourront écouter, poser des questions et voter en toute sécurité par l'intermédiaire d'une plateforme Web, pourvu qu'ils soient connectés à Internet et qu'ils suivent les instructions énoncées dans la présente circulaire.

Pour participer à l'assemblée virtuelle, les actionnaires doivent avoir un numéro de contrôle valide à 15 chiffres et les fondés de pouvoir doivent avoir reçu un courriel de Computershare contenant un nom d'utilisateur. Pour assister à l'assemblée, les actionnaires inscrits, les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les porteurs non inscrits qui se sont dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir) et les invités (y compris les porteurs non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir) doivent se connecter en ligne comme il est indiqué ci-dessous :

Étape 1 : Aller à l'adresse <https://meetings.lumiconnect.com/400-437-375-363>.

Étape 2 : Suivre les instructions suivantes :

Actionnaires inscrits : Cliquez sur « Joindre » puis entrez votre numéro de contrôle et votre mot de passe « **fairfax2026** » (sensible à la casse). Votre numéro de contrôle est le numéro de contrôle à 15 chiffres qui se trouve sur votre formulaire de procuration ou

dans l'avis par courriel que vous avez reçu de Computershare. Si vous utilisez votre numéro de contrôle pour vous connecter à l'assemblée, votre vote à l'assemblée révoquera toute procuration que vous aviez déjà soumise. Si vous ne souhaitez pas révoquer une procuration soumise précédemment, vous ne devez pas voter à l'assemblée.

Fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les porteurs non inscrits qui se sont dûment désignés eux-mêmes comme fondés de pouvoir) : Cliquez sur « Joindre » puis entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe « **fairfax2026** » (sensible à la casse). Les fondés de pouvoir qui ont été dûment nommés et inscrits auprès de Computershare de la manière indiquée dans la présente circulaire recevront un nom d'utilisateur par courriel de Computershare après la date limite de vote par procuration.

Invités (y compris les porteurs non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir) : Cliquez sur « Invité » et remplissez le formulaire en ligne. Les porteurs non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir doivent participer à l'assemblée en tant qu'invités.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent participer, poser des questions et voter à l'assemblée. Les porteurs non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir et les invités peuvent participer à l'assemblée et y poser des questions, mais ils ne peuvent pas voter.

Nous reconnaissons qu'il est important que les actionnaires puissent poser des questions dans le cadre d'une assemblée virtuelle. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés, peu importe où ils se trouvent, pourront participer à l'assemblée virtuelle et auront la même possibilité de poser des questions et pourront voter en temps réel à l'assemblée, à la condition qu'ils soient branchés à Internet et qu'ils aient ouvert une session sur la plateforme en ligne accessible au <https://meetings.lumiconnect.com/400-437-375-363>. Les actionnaires qui assistent virtuellement à l'assemblée peuvent poser des questions pendant l'assemblée en tapant leur question et en la soumettant par écrit en choisissant le bouton de l'icône des questions sur la barre de navigation. Tapez votre question dans la boîte de clavardage au haut de l'écran des questions. Pour soumettre votre question, cliquez sur le bouton « Envoyer » à la droite de la boîte de texte. Les questions soumises par l'intermédiaire de la plateforme en ligne Lumi qui portent sur l'ordre du jour de l'assemblée devraient être abordées au cours de la période de questions et réponses de l'assemblée. Ces questions seront lues par le président de l'assemblée ou par une personne qu'il aura désignée et un représentant de Fairfax répondra à la question comme il le fera dans une assemblée des actionnaires tenue en personne. Les questions soumises par l'intermédiaire de la plateforme en ligne Lumi feront l'objet d'une modération avant d'être envoyées au président de l'assemblée dans le but d'éviter les répétitions et d'assurer que l'assemblée se déroule de façon ordonnée. Le président de l'assemblée décidera du temps alloué à chaque question et aura le droit de limiter ou de regrouper les questions ainsi que de rejeter des questions qui ne se rapportent pas à l'ordre du jour de l'assemblée ou qui sont jugées inappropriées ou autrement hors de propos. Les questions peuvent être soumises à tout moment selon les directives du président de l'assemblée jusqu'à ce qu'il procède à la clôture de la séance. Les actionnaires qui assistent virtuellement à l'assemblée devraient avoir essentiellement autant d'occasions de poser des questions sur des points à l'ordre du jour avant l'assemblée que ceux qui assistent à l'assemblée en personne.

Si vous prévoyez voter à l'assemblée, il est important que vous soyez branché à Internet en tout temps au cours de l'assemblée afin de pouvoir voter lorsque le scrutin débutera. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous avez accès à Internet pendant toute la durée de l'assemblée. Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous brancher à l'assemblée en ligne et compléter les procédures d'inscription. Si vous avez des questions de nature technique concernant l'assemblée ou si vous avez besoin d'assistance technique pour accéder au site Web de l'assemblée, vous pourriez avoir accès à un soutien technique en cliquant sur le bouton d'aide sur la page d'accueil de Lumi au <https://meetings.lumiconnect.com/400-437-375-363>. Vous pouvez également obtenir du soutien technique en écrivant à l'adresse courriel support-ca@lumiglobal.com.

Veillez noter que le site Web de l'assemblée ne sera pas nécessairement pleinement accessible au moyen de tous les navigateurs Internet et si vous n'êtes pas en mesure d'accéder au site par l'intermédiaire de votre navigateur préféré, nous vous suggérons d'essayer un autre navigateur et/ou de mettre votre navigateur à jour avec la plus récente version. Veillez noter que Chrome, Firefox, Edge et Safari sont les navigateurs de choix pour accéder à la plateforme Web de l'assemblée. Internet Explorer n'est pas supporté. De plus, il est possible que les protocoles de sécurité internes du réseau, y compris des pare-feu et des connexions à un réseau privé virtuel (« RPV »), bloquent l'accès à la plateforme Lumi. Si vous avez de la difficulté à vous connecter ou à accéder à l'assemblée, veuillez faire en sorte que votre paramètre de RPV soit désactivé ou connectez-vous à la plateforme en utilisant un réseau qui n'est pas assujéti aux paramètres de sécurité de votre organisation.

Approbation

Notre conseil d'administration a approuvé le contenu de la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction ainsi que son envoi à nos actionnaires.

Fait le 6 mars 2026

Par ordre du conseil d'administration,

Derek Bulas
Vice-président, chef des services juridiques
et secrétaire général

Fairfax Financial Holdings Limited

95 Wellington Street West, Suite 800, Toronto, Canada M5J 2N7

ANNEXE A

PROPOSITION DES ACTIONNAIRES

Investors for Paris Compliance, 185-911 Yates St., Suite 561, Victoria (Colombie-Britannique) V8V 4Y9, a présenté la proposition des actionnaires suivante au nom de The Salal Foundation pour examen à l'assemblée. Fairfax est tenue en vertu des lois applicables de joindre la proposition des actionnaires, et la déclaration à l'appui de la proposition à la circulaire. La proposition et la déclaration à l'appui de la proposition représentent le point de vue de l'actionnaire qui la soumet. Fairfax n'a, et n'assume, aucune responsabilité quant au contenu de cette proposition et de la déclaration à l'appui de la proposition, y compris les opinions exprimées ou l'exactitude des déclarations qui y sont contenues.

La réponse du conseil d'administration, y compris sa recommandation de voter **CONTRE** la proposition, suit la proposition.

Proposition des actionnaires

Il est résolu : que Fairfax communique ses émissions financées, de toutes les portées importantes et en termes absolus, comme première étape vers la gestion du risque financier lié au climat.

Déclaration à l'appui de la proposition

C'est la deuxième année que cette proposition est soumise. Les personnes qui l'ont soumise ont été informées verbalement qu'elle avait recueilli une majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote subalterne l'année dernière même si, à la différence de ce qui a été fait pour les votes des administrateurs, Fairfax n'a pas ventilé ce résultat par catégorie de vote dans les documents qu'elle a déposés.

Rien n'indique que Fairfax a progressé sur le fond de la proposition ni que la direction ou le conseil y ont donné suite.

Fairfax tire plus des trois quarts de ses produits de ses activités d'assurance, mais continue d'accuser un retard important par rapport à ses sociétés comparables du secteur de l'assurance en ce qui a trait à la gestion du risque climatique. Bien que Fairfax ait déclaré que la compréhension des changements climatiques est essentielle à la gestion des risques, une analyse de ses documents d'information, de ses filiales et de ses principaux placements ne révèle que peu d'éléments attestant d'une gestion des risques liés au climat¹.

Depuis 1994, les pertes assurées à l'échelle mondiale ont augmenté à un rythme plus de deux fois supérieur à celui du PIB². Le marché canadien de l'assurance des biens personnels a enregistré des rapports des sinistres aux primes combinés de 101 % tant en 2024 qu'en 2023³. SwissRe prévoit que les sinistres assurés pourraient doubler au cours de la prochaine décennie⁴. Fairfax a elle-même subi 1,1 milliard de dollars américains de pertes liées à des catastrophes en 2024⁵.

L'information sur les émissions financées constitue un outil essentiel de gestion des risques utilisé par les institutions financières pour quantifier l'exposition de leur portefeuille au risque climatique. Conscientes de l'importance financière de l'information sur les émissions, des sociétés comparables à l'échelle mondiale ont choisi de le faire volontairement. Des sociétés comparables telles que AXA, Allianz, MunichRe et SwissRe fournissent cette information.

Fairfax a fait état d'une capacité croissante à mesurer ses émissions financées, mais la Société a précisé que les résultats ne seront communiqués aux investisseurs que si les autorités de réglementation l'exigent⁶. La filiale Northbridge de Fairfax devra déclarer les

¹ <https://www.fairfax.ca/wp-content/uploads/2023-Fairfax-Financial-Holdings-Limited-ESG-Performance-Report.pdf> (en anglais seulement);
<https://www.investorsforparis.com/memo-fairfax-assessment-of-climate-risks/> (en anglais seulement)

² <https://www.insurancebusinessmag.com/ca/news/breaking-news/insurers-confront-growing-climate-losses-as-capital-pressures-mount-in-canada-and-beyond-545635.aspx>

³ <https://a.storyblok.com/f/339220/x/ba2a5efb46/personal-property-report.pdf>

⁴ <https://www.swissre.com/institute/research/sigma-research/sigma-2025-01-natural-catastrophes-trend.html>

⁵ <https://www.fairfax.ca/press-releases/fairfax-financial-holdings-limited-financial-results-for-the-year-ended-december-31-2024-2025-02-13/> (en anglais seulement)

⁶ https://www.fairfax.ca/wp-content/uploads/2025/04/250407_ESG_Report_FINAL.pdf#page=18

émissions financées au Bureau du surintendant des institutions financières, mais cette information ne sera pas communiquée aux investisseurs, et ne représente qu'une petite partie des activités de Fairfax.

La déclaration des émissions financées permet d'acquérir l'expertise nécessaire pour ensuite procéder à la communication d'information sur les émissions liées à l'assurance⁷, comme l'ont fait des sociétés comparables telles que Zurich⁸, AXA XL⁹ et Allianz¹⁰. Fairfax est un important assureur d'entreprises commerciales, y compris des clients du secteur des énergies fossiles et des énergies renouvelables, et la communication d'information sur les émissions liées à l'assurance constituerait un outil supplémentaire qui permettrait aux investisseurs de mieux comprendre l'exposition de la Société au risque de transition.

Des assureurs comparables utilisent les données sur les émissions financées pour la planification de la transition. Allianz exclut les nouveaux projets pétroliers et gaziers tant de son portefeuille de placements que de son portefeuille d'assurance¹¹, tandis que d'autres grands assureurs, dont Zurich¹², Munich Re¹³, Suncorp¹⁴, Generali¹⁵ et d'autres¹⁶, se sont engagés à cesser ou à restreindre la souscription de nouveaux projets pétroliers et gaziers. Au Canada, Cooperators s'est récemment engagée à investir 3 milliards de dollars américains dans des solutions climatiques d'ici la fin de 2030 et à atteindre 50 % des actifs sous gestion dans des placements à impact social ou liés à la transition climatique d'ici la fin de l'année 2026, et 60 %, d'ici 2030¹⁷.

La création de valeur à long terme dans le secteur de l'assurance est grandement tributaire de la gestion du risque climatique. Fairfax peut commencer par répondre favorablement à la présente proposition.

Déclaration du conseil et de la direction

Après un examen approfondi de la proposition ci-dessus (la « proposition ») par la direction, qui a notamment donné lieu à des discussions avec les services d'assurance et de réassurance de Fairfax, ainsi qu'avec nos entreprises autres que d'assurance, qui sont bien placés pour connaître l'objet de la proposition, et après un examen approfondi de la proposition par le conseil d'administration, qui a notamment donné lieu à des discussions avec la direction, le conseil d'administration recommande de voter **CONTRE** la proposition ci-dessus, pour les raisons exposées ci-dessous :

La proposition vise à rendre publiques les émissions financées « en tant que première étape vers la gestion du risque financier lié au climat ». Cependant, Fairfax a déjà pris, et continue de prendre, diverses mesures pour gérer ce risque, notamment les suivantes :

- Fairfax intègre la prise en compte des risques et possibilités d'importance liés à la durabilité dans sa stratégie et sa prise de décisions. Par exemple, malgré la structure d'exploitation décentralisée de Fairfax¹⁸, la direction et le conseil d'administration examinent les risques et possibilités liés à la durabilité pour tous les placements importants. En outre, la haute direction

⁷ <https://carbonaccountingfinancials.com/files/downloads/pcf-standard-part-c-insurance-associated-emissions-nov-2022.pdf>

⁸ <https://edge.sitecorecloud.io/zurichinsur6934-zwpcorp-prod-ae5e/media/project/zurich/dotcom/sustainability/docs/sustainability-report-2024.pdf>

⁹ https://axaxl.com/-/media/axaxl/files/pdfs/about-us/corporate-responsibility/axa-xl-climate-report-2024.pdf?rev=8794dae14e9d4100946e8d3175a4379b&sc_lang

¹⁰ https://www.allianz.com/content/dam/onemarketing/azcom/Allianz_com/investor-relations/en/results-reports/annual-report/ar-2024/en-allianz-group-non-financial-supplement-2024.pdf

¹¹ https://www.allianz.com/content/dam/onemarketing/azcom/Allianz_com/responsibility/documents/Allianz-Statement-oil-gas-business-models.pdf

¹² <https://www.insurancebusinessmag.com/ca/news/environmental/zurich-insurance-cancels-underwriting-new-fossil-fuel-projects-484240.aspx>

¹³ <https://www.munichre.com/en/company/media-relations/statements/2022/new-oil-and-gas-investment-underwriting-guidelines.html>

¹⁴ <https://www.suncorpgroup.com.au/corporate-responsibility/sustainable-growth#:~:text=Suncorp%20is%20committed%20to%20no%20longer%20directly%20invest%20in%20companies,or%20gas%20exploration%20or%20production>

¹⁵ https://www.generali.com/doc/jcr:32646e34-90ae-48b5-90c1-32b97b85cc68/GENERALI%20GROUP%20CLIMATE%20CHANGE%20STRATEGY_TECHNICAL%20https://www.generali.com/doc/jcr:32646e34-90ae-48b5-90c1-32b97b85cc68/GENERALI%20GROUP%20CLIMATE%20CHANGE%20STRATEGY_TECHNICAL%20NOTE%200622.pdf?lang=en/GENERALI_GROUP_CLIMATE_CHANGE_STRATEGY_TECHNICAL_NOTE_0622.pdf

¹⁶ <https://docs.google.com/document/d/1B1zuUw6s4Gye6fyNV7cQxhVkwv7YI16z/edit>

¹⁷ <https://www.cooperators.ca/en/about-us/newsroom/2025-09-23#:~:text=GUELPH%2C%20ON%2C%20Sept.,challenging%20impacts%20of%20climate%20risks>

¹⁸ Les sociétés de Fairfax sont décentralisées et gérées de manière indépendante, sauf pour ce qui est des questions relatives à l'évaluation du rendement, à la planification de la relève, aux acquisitions, au financement et aux investissements, qui sont prises en charge par Fairfax ou de concert avec elle.

travaille en étroite collaboration avec le comité d'audit du conseil pour gérer à la fois les risques actuels et les risques de transition.

- Fairfax a entrepris le calcul des émissions associées à notre portefeuille de placements, conformément au Greenhouse Gas Protocol et au Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).
- Fairfax met au point actuellement une analyse de scénarios de transition liés au climat afin d'évaluer la résilience dans diverses conditions climatiques futures.

En outre, la proposition n'est pas nécessaire étant donné que Fairfax travaille déjà avec ses sociétés en exploitation à faciliter la communication d'information sur les enjeux climatiques dans chaque territoire où cette communication est requise par la loi applicable et à les doter des outils dont elles ont besoin pour répondre aux obligations d'information futures. Par exemple, Fairfax aide ses sociétés en exploitation à renforcer leur capacité à communiquer de l'information pertinente sur les émissions des portées 1 et 2 et sur certaines émissions de portée 3 (qui viendrait à l'appui de la communication de données futures concernant les émissions financées de Fairfax. Fairfax se prépare également activement à communiquer les émissions de GES des portées 1 et 2 de Fairfax et de toutes ses sociétés en exploitation en vue de toute échéance de communication de l'information éventuelle qui pourrait être proposée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les actionnaires sont vivement encouragés à consulter notre rapport sur les enjeux ESG pour obtenir plus de renseignements sur les mesures prises par Fairfax pour calculer ses émissions de GES.

Bien que nous soutenions nos sociétés en exploitation dans le calcul de leurs émissions des portées 1 et 2 ainsi que des émissions pertinentes de portée 3, nous assurant d'être préparés advenant l'adoption de règlements éventuels exigeant une communication à l'échelle de Fairfax, nous notons qu'il n'existe actuellement au Canada aucun cadre juridique établi ni aucune exigence de communication des émissions financées ou de communication des émissions de GES de quelque portée que ce soit. En 2025, des organismes de normalisation nord-américains et européens ont noté la difficulté particulière associée au calcul et à la communication des émissions de GES, y compris les difficultés à obtenir les données nécessaires pour étayer cette communication. Par exemple, les ACVM ont suspendu leurs travaux sur les obligations d'information d'ordre climatique afin de laisser le temps aux émetteurs de s'adapter à l'évolution rapide de la réglementation mondiale et de faire face à une concurrence croissante et à l'incertitude économique¹⁹.

En ce qui concerne plus particulièrement les émissions financées, notre capacité à communiquer efficacement un chiffre pour l'ensemble de Fairfax dépend de la quantification et de la communication des émissions financées par nos propres sociétés en exploitation. L'initiative Science Based Target (SBTi) a reconnu les défis actuels du secteur financier en matière de données et encourage les entreprises à commencer par se concentrer sur les domaines où les données sont plus précises^{20, 21}. Par conséquent, le conseil n'est pas d'accord avec l'affirmation contenue dans la proposition selon laquelle la communication d'information au public concernant les émissions financées constitue une première étape nécessaire à la gestion des risques financiers liés au climat. Fairfax mène déjà des analyses internes approfondies afin de définir et d'évaluer les risques de transition liés au climat à des fins de gestion et de surveillance des risques. Le conseil estime que la communication d'estimations préliminaires, avant que la qualité, la couverture et la comparabilité des données ne soient uniformisées à l'échelle des activités décentralisées de Fairfax, ne fournirait pas aux actionnaires des renseignements utiles à la prise de décisions à ce stade-ci. Compte tenu de l'absence de norme d'information réglementaire établie au Canada, le conseil considère que la proposition est prématurée. Il estime donc que la méthode actuelle de Fairfax, progressive et rigoureuse — centrée d'abord sur une analyse solide et le renforcement des capacités internes — est plus susceptible de soutenir la valeur à long terme pour les actionnaires que la communication immédiate d'information au public demandée par la proposition.

Pour que les informations soient utiles aux actionnaires, il est important de veiller à ce qu'un système solide de collecte de données puisse être mis en place et que les problèmes de qualité des données puissent être gérés avant de rendre compte publiquement des

¹⁹ <https://www.autorites-valeurs-mobilières.ca/nouvelles/les-acvm-font-le-point-sur-leur-approche-relative-aux-projets-concernant-l'information-fournie-sur-le-changement-climatique-et-la-diversité/>

²⁰ https://sciencebasedtargets.org/resources/files/SBTi-Financial-Institutions-Training-Materials_Module-7_Scope-3-Financed-Emissions-Data-Considerations-and-Trade-offs.pdf (p. 8 et 12).

²¹ PCAF, *The Global GHG Accounting and Reporting Standard: Part A, deuxième édition*, p. 50.

émissions financées de portée 3. Pour y arriver, Fairfax prend actuellement les mesures suivantes pour renforcer sa capacité à communiquer les émissions de portée 3 :

- travailler avec des experts en climat et d'autres leaders mondiaux en communication d'informations liées au climat pour nous assurer d'être en phase avec les meilleures pratiques;
- recueillir des données afin d'entreprendre le calcul des émissions liées à notre portefeuille de placements, dans le but d'établir des estimations internes des émissions financées associées à notre portefeuille de placements;
- travailler avec nos sociétés en exploitation pour assurer la cohérence, ainsi que pour comprendre les éventuelles lacunes dans les données;
- perfectionner et améliorer notre portail personnalisé pour rationaliser le calcul des émissions de GES pour nos sociétés en exploitation.

De plus, Fairfax prend trois mesures clés pour assurer la cohérence de sa collecte de données et de ses rapports :

1. elle suit une méthodologie normalisée;
2. elle recueille des données au moyen d'un moteur de compte carbone personnalisé;
3. elle assure la collaboration entre entreprises au moyen de groupes de travail.

Fairfax prend déjà diverses mesures pour bien définir et gérer les risques liés au climat, comme il est expliqué ci-dessus. De plus, Fairfax reste déterminée à soutenir ses sociétés en exploitation dans leurs communications relatives aux portées 1 et 2 et à préparer une communication à l'échelle de Fairfax. Nous serons prêts à respecter les exigences réglementaires canadiennes en matière de communication des émissions de GES qui pourraient être mises en œuvre, y compris en ce qui concerne les émissions financées de portée 3, si ces réglementations canadiennes l'exigent. Compte tenu de ce qui précède, la proposition n'est pas nécessaire et n'est pas dans l'intérêt de Fairfax ni celui de ses actionnaires.

Par conséquent, le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter CONTRE cette proposition.

FAIRFAX
FINANCIAL HOLDINGS LIMITED
